## Ferme éolienne des Genêts SAS

Communes de Chef-Boutonne, Lusseray et Melle (79)

Note en réponse à l'avis n° 2022APNA3 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine

Juillet 2022





Volkswind France SAS
SAS au capital de 250 000 € R.C.S Paris
439 906 934
Centre Régional de Limoges
Aéroport de Limoges Bellegarde
87100 LIMOGES

Tél: 05.55.48.38.97 / Fax: 05.55.08.24.41

www.volkswind.fr

## **Préambule**

La société Ferme éolienne des Genêts SAS a déposé le 20 octobre 2021 un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant un projet de parc éolien sur les communes de Chef-Boutonne, Lusseray et Melle.

Conformément à la demande de la préfecture du 4 janvier 2022, des compléments ont été apportés au dossier en date du 22 février 2022 et par téléversement le 03 mars 2022, le dossier a été jugé recevable le 28 juin 2022.

Suite à ce dépôt et en application du décret n°2020-844, la Mission Régionale d'autorité environnementale a émis un avis le 15 juin 2022.

C'est dans ce cadre et en application de l'article L. 122-1 du code de l'environnement que la présente note de réponse aux remarques de l'Autorité environnementale est élaborée.

## **Table des matières**

1.	Le projet et son contexte4
2.	Analyse de la qualité de l'étude d'impact5
3.	Analyse de l'état initial6
3.1.	Milieux naturels6
4.	Milieu humain - Paysage9
5.	Analyse des impacts10
5.1.	Milieux naturels et biodiversité10
5.2.	Concernant l'avifaune11
5.3.	Concernant les chiroptères16
5.4.	Concernant le suivi environnemental24
5.5.	Milieu humain et cadre de vie26
6. enviro	Synthèse des points principaux de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité onnementale28
7.	Annexes29

#### 1. Le projet et son contexte

#### Extrait de la notification

Le projet porté par la société Enertrag objet du présent avis concerne la construction d'un parc éolien terrestre sur le territoire des communes de Chef Boutonne, Lusseroy et Melle, à environ 25 kilomètres au sud-est de Niort et à environ 6 km au sud-ouest de Melle, dans le département des Deux-Sèvres.

#### Eléments de réponse du pétitionnaire :

Le pétitionnaire relève quelques fautes de frappe :

- La société est Volkswind France SAS
- La commune est Lusseray

#### Extrait de la notification

Le projet est constitué d'un parc de 8 éoliennes, d'une puissance totale comprise entre 33,6 et 38,4 MW, présentant une hauteur maximale en bout de pale de 180 m et un diamètre maximal de rotor de 140 m. La production annuelle est estimée à 75 300 MWh, ce qui correspond, selon le dossier, à la consommation annuelle d'environ 17 000 foyers (sans plus de précisions).

#### Eléments de réponse du pétitionnaire :

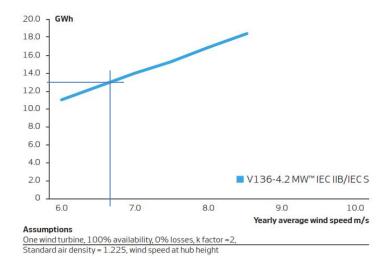
Le pétitionnaire relève une faute de frappe : Le diamètre maximal de rotor est de 136m.

#### Précisions sur la production électrique annuelle :

Il est détaillé dans le RNT que la production annuelle de 75 300 MWh correspond à facteur de charge après pertes estimé à 25,6 % soit un fonctionnement à pleine charge de 2 242 heures.

Ce chiffre vient des spécifications techniques¹ avant pertes du fabricant Vestas, pour une vitesse de vent moyenne annuelle à hauteur de moyeu (112m) de 6,7m/s :

#### **ANNUAL ENERGY PRODUCTION**



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> V136-4.2 MW<sup>™</sup> (vestas.com)

Pour le calcul de la consommation annuelle, il est basé sur l'<u>Observatoire des marchés de détail de l'énergie du 4ème trimestre 2020 - CRE</u> (p8 - tableaux 1 &2) :

- 33 401 000 sites résidentiels au 31 décembre 2020
- 148,14 TWh d'électricité consommée par les sites résidentiels en 2020
- → Soit 4 435 kWh/foyer (consommation annuelle moyenne des sites résidentiels français en 2020) 75 300 000 kWh / 4 435 kWh/foyer = 16 978 foyers soit environ 17 000 foyers.

#### 2. Analyse de la qualité de l'étude d'impact

## Extrait de la notification

La MRAe rappelle que le raccordement fait partie intégrante du projet. Ses impacts doivent à ce titre être compris dans la démarche d'évitement, de réduction et à défaut de compensation des impacts, dite démarche ERC. Le dossier manque de précision à cet égard. Il est attendu a minima qu'aucun impact significatif supplémentaire non envisagé dans le dossier soit créé par le raccordement.

#### Eléments de réponse du pétitionnaire :

La démarche ERC a bien été mise en place pour le raccordement et précisée à la p257 de l'étude d'impact :

« Le tracé potentiel le plus court emprunte uniquement des voies de circulation existantes sur une longueur totale de 7,0 km pour relier le poste de livraison situé à proximité de l'éolienne E04 au poste source Sud Deux Sèvres sur la commune de Brioux-sur-Boutonne.

Il ne traverse aucun cours d'eau, zone humide, ni zone protégée réglementairement et il est localisé sur des zones déjà fortement impactées (circulation automobile, fauchage régulier, salage...). Le câble étant enterré, l'impact du raccordement sera limité à la seule période des travaux. De plus, il sera mis en place le long des voies existantes, n'impactant ainsi que très faiblement la flore.

Deux stations d'Odontite de Joubert ont été repérées sur le tracé potentiel le plus court, en bordure du chemin rural longeant le terrain de motocross. Leurs emplacements seront portés à connaissance du gestionnaire de réseau qui détermine seul le tracé et est responsable des travaux de raccordement entre le poste source et le poste de livraison. Celui-ci pourra mettre en place différentes mesures d'évitement : soit un tracé alternatif d'une longueur supplémentaire d'environ 450m, soit un balisage et une protection des stations durant les travaux de raccordement. Dans les 2 cas l'impact sera donc très faible sur le milieu naturel. »

La carte 110, p259 présente ainsi les 2 tracés potentiels permettant l'évitement de stations d'Odontites de Joubert.

Le pétitionnaire tient toutefois à rappeler que le raccordement du poste de livraison du parc éolien au réseau public sera réalisé par le gestionnaire de réseau (GEREDIS). Le cheminement est la propriété et donc sous la responsabilité pleine et entière du gestionnaire de réseau (GEREDIS). La proposition de raccordement présentée est une supposition et ne peut être conçue comme un engagement de la part du pétitionnaire.

#### 3. Analyse de l'état initial

#### 3.1. Milieux naturels

#### Extrait de la notification

Ce sont ces mêmes espèces et milieux qui ont conduit à la désignation des sites Natura 2000 « à oiseaux de plaine », en tant que Zones de Protection Spéciale (ZPS), destinés à sauvegarder plus spécifiquement l'Outarde, espèce vis à vis de laquelle la région a une responsabilité particulière.

## **Eléments de réponse du pétitionnaire :**

Le cas particulier de l'Outarde Canepetière est présenté en partie 5.4.5.3. de l'étude d'impact :

« Le projet des Genêts respecte toutes les préconisations du PNA Outarde en se situant hors des habitats favorables à l'espèce, hors des zones de vie de l'espèce (habitat de reproduction, de rassemblement ou d'hivernage), hors des continuités écologiques, à plus de 2km des ZPS (9,8km à la ZPS la plus proche) et hors des zonages MAE Outarde (qui prennent considération les corridors et zones de transit inter ZPS).

Concernant l'impact du projet sur cette espèce, malgré les nombreux inventaires menés sur le site du projet depuis plus de 10 ans pour les études d'impacts et les suivis d'activité et de mortalités des parcs de la Tourette 1 & 2, de Lusseray Paizay-le Tort, et des Châteliers, l'Outarde canepetière n'a jamais été observée sur le site des Genêts et l'espèce est peu susceptible de survoler la zone de projet en période de reproduction. Les populations connues se situent à 9,8 et 18km du projet. Bien qu'elle soit susceptible de survoler l'AEI en migration, aucune étude n'a relevé d'effet barrière sur l'Outarde canepetière (HOTCKER ET AL., 2006), et les habitats présents dans l'AEI sont peu favorables à la halte migratoire. Enfin, aucun cas de collision n'a été recensé en France (T. DÜRR, 2020).

En conclusion les impacts bruts potentiels pour cette espèce sont nuls pour la perte d'habitat et le dérangement, ne sont pas significatifs pour l'effet barrière, et le risque potentiel de collision est très faible. De plus, la mesure de compensation « Création/gestion de parcelles en jachère et prairie » présentée au 7.3.2 dont l'objectif est de créer 7 ha de secteurs attractifs pour les rapaces et les oiseaux de plaines sera également bénéfique à l'Outarde canepetière avec la mise en place d'habitats favorables à cette espèce. »

#### Extrait de la notification

Les espèces patrimoniales observées sont toutes localisées en-dehors de la ZIP, aux extrémités Nord et Nord-est de l'AEI. L'enjeu majeur porte sur les stations de la Bugle de Genève.

#### Eléments de réponse du pétitionnaire :

Les termes effet et impact sont souvent utilisés indifféremment pour nommer les conséquences du projet sur l'environnement. Le pétitionnaire tient à rappeler la différence entre enjeux et impacts :

Selon le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres : "Un enjeu est une « valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé.»

La notion d'enjeu est indépendante de celle d'un effet ou d'impact. En effet, une espèce animale à enjeu fort peut n'être impactée que faiblement par le projet "

Ici la Bugle de Genève présente un enjeu fort, mais un impact nul, les stations étant localisées hors ZIP et aucun aménagement n'étant prévu à proximité de celles-ci.

#### Extrait de la notification

Le diagnostic d'état initial concernant la biodiversité est bien mené. Pour une meilleure valorisation des informations, la MRAe demande que les implantations retenues pour les cinq éoliennes soient matérialisées sur les cartes d'état initial de synthèse des enjeux écologiques.

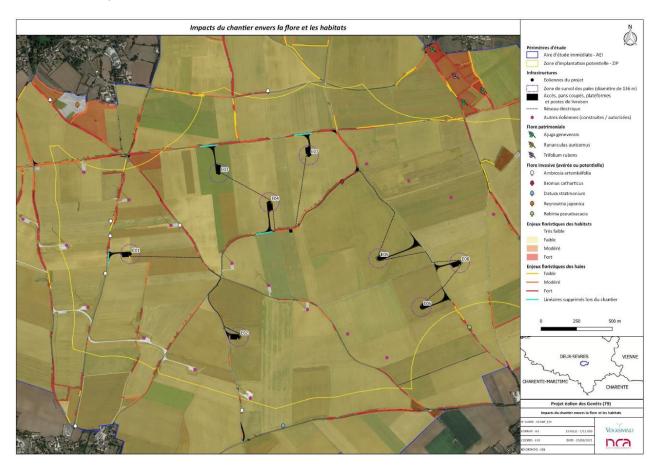
#### **Eléments de réponse du pétitionnaire :**

Le pétitionnaire relève une faute de frappe : le projet est constitué de 8 éoliennes.

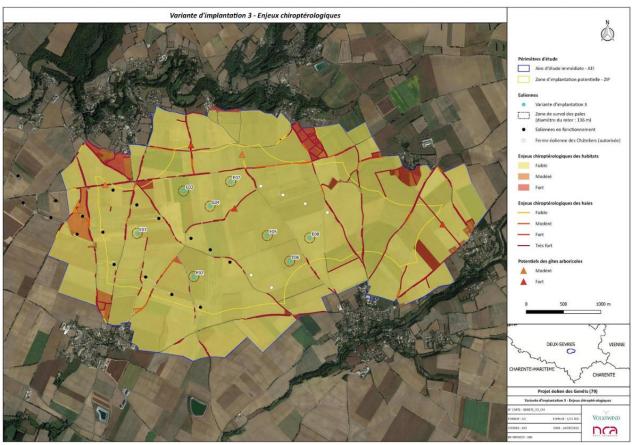
Les implantations sont par ailleurs déjà matérialisées sur les cartes de synthèse des enjeux :

- Flore & habitats: Etude d'impact p306; étude écologique p295
- Chiroptères: Etude d'impact p327, 329; étude écologique p277, 289, 322
- Avifaune: Etude écologique p276

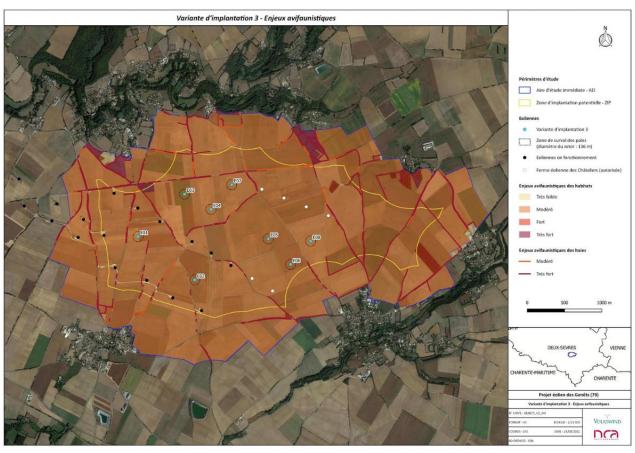
Ces cartes sont présentées ci-dessous :



Carte des aménagements et enjeux flore et habitats



Carte des implantations et enjeux chiroptérologiques des habitats



Carte des implantations et enjeux avifaunistiques des habitats

#### 4. Milieu humain - Paysage

#### Extrait de la notification

La MRAe demande que l'étude d'impact soit complétée par la production des dernières mesures de contrôle des parcs éoliens en service afin de fournir des références locales en termes de valeur d'émergence.

#### **Eléments de réponse du pétitionnaire :**

Conformément à la réglementation, le « niveau de bruit mesuré sur la même période en l'absence du bruit généré par la nouvelle installation », c'est-à-dire avec les parcs éoliens en fonctionnement qui font partie de l'état initial.

Le bruit ambiant est quant à lui, le « niveau de bruit mesuré (ou modélisé dans le cas d'une étude prospective menée pour la constitution d'un dossier de demande d'autorisation) avec l'installation nouvelle en fonctionnement », ici le projet éolien des Genêts.

Pour répondre à la demande de la MRAe, les résultats des émergences du rapport de suivi acoustique (p47-68) du parc éolien de Lusseray – Paizay-le-Tort sont annexées (Annexe 1) à ce présent mémoire. Il est à noter qu'un renforcement du bridage acoustique a été mis en place en 2020, et que les émergences actuelles sont maintenant plus faibles que celles présentées dans ce rapport.

Ce sont 11 points de mesures qui ont été utilisés pour la réalisation de cette campagne de suivi acoustiques, la carte localisant les points de mesure est présentée à la page 12 du rapport. Les résultats des émergences, quant à eux, sont présentés pour chaque point de mesures ainsi que pour les 2 secteurs de vent principaux aux pages 47 à 68 du rapport de suivi acoustique du parc éolien de Lusseray - Paizay-le-Tort.

Sur l'ensemble des points de mesures ainsi que des vitesses et directions de vent considérées, les valeurs d'émergence sont en moyenne de 1,1 dB(A) la nuit, contre 0,5 dB(A) en journée.

Néanmoins, en période nocturne, sur les 121 valeurs d'émergence calculées, 12 sont supérieures à 3 dB(A): 8 sont comprises entre 3 et 4 dB(A), 2 sont comprises entre 5 et 6 dB(A) et sont d'environ 7 dB(A). En outre, seule l'émergence 7,1 dB(A) relevée au niveau de la rue Chalon, sur la commune de Lusseray, pour une vitesse de vent de 6 m/s et pour un vent de direction nord-est fait l'objet d'un dépassement acoustique réglementaire. Pour les autres points, les valeurs d'émergence et de bruit ambiant respectent la réglementation.

Ainsi un nouveau bridage acoustique a été préconisé par le bureau d'études expert en acoustique et a été mis en place par l'exploitant du parc éolien de Lusseray-Paizay-le-Tort, assurant ainsi le respect de la réglementation.

A propos des parcs éoliens de la Tourette 1 et 2, il n'a pas été possible au pétitionnaire de récupérer dans le délai imparti les rapports des campagnes de suivi acoustiques de ces 2 parcs puisque la DREAL ne les a pas en sa possession (cf Annexe 2), et que l'exploitant de ces 2 parcs ne les a pour le moment pas transmis au pétitionnaire. Un mail de demande a pourtant été envoyé le 21/07/2022 (Annexe 3).

Cependant, la DREAL dispose déjà de l'ensemble des suivis pour tous les parcs existants.

#### 5. Analyse des impacts

#### 5.1. Milieux naturels et biodiversité

#### Extrait de la notification

Afin de compenser le linéaire de haies supprimées, il est indiqué que 720 ml de haies seront replantés. Il est indiqué dans le dossier que ces haies seront replantées à plus de 200 m des éoliennes sans plus de précisions, en termes de typologie, de localisation et de qualité.

#### Eléments de réponse du pétitionnaire :

Concernant la localisation des haies à replanter, Il n'est pas possible de cartographier à ce jour ces plantations car les accords avec les propriétaires fonciers n'ont pas encore été conclus. Ils le seront bien entendu comme il est d'usage avant le début des travaux de construction du parc éolien, et seront transmis pour information aux services de la Préfecture/DREAL. Cependant, afin d'évaluer la pertinence des choix proposés, il est bien indiqué en p462 de l'étude d'impact :

- « Il est préconisé de créer ce corridor à une distance raisonnable du parc éolien (> 200 m de toute éolienne), dans le but de limiter au maximum le risque de collision ou barotraumatisme.
- Les haies seront plantées sur 2 rangs, espacés de 60 cm. Les plants choisis seront préférentiellement des essences indigènes (espèces invasives ou ornementales à proscrire), adaptées aux conditions environnementales locales, et feront environ 50 cm de hauteur pour les arbustes, et 1 m pour les arbres, au moment de la plantation.
- Afin d'accroître l'attractivité des haies, éviter les plantations monospécifiques et privilégier des espèces très appréciées par l'avifaune, telles que des chênes, érables, ormes, troènes, aubépines, cornouillers, prunelliers, cerisiers, fusains, sureaux, etc.
- Les lisières enherbées devront être fauchées en-dehors des périodes les plus propices à la nidification des oiseaux (mi-mars mi-août), une à deux fois par an pour éviter l'installation de ligneux.

Les retours d'expérience sur le secteur sont globalement positifs, à savoir qu'une haie arbustive aura une croissance rapide, et sera attendue fonctionnelle en seulement quelques années, sous réserve que la pression du gibier n'impacte pas les plants. Des répulsifs biologiques pourront être utilisés pour éloigner le gibier au premier stade de croissance. »

Le pétitionnaire souhaite également rappeler qu'en complément des 1085 ml de haie compensatoires, il est également prévu la plantation de haies paysagères, qui auront également un bénéfice écologique :

- 300ml de haies champêtres près des lieux-dits : le Jeune lié, la Roche, Les Chaumes, Sompt et Changeons et de la frange de bourg de Luché-sur-Brioux
- 450ml de haies bocagères et d'arbres de haut jet près des franges de villages et hameaux :
   Lusseray, Puy-Bourrassier, la Vigneresse, Paizay-le-Tort, la Pinaudière, Saint-Génard Mérilly, la Queue d'Ageasse et Tillou.

p473 de l'étude d'impact : « Elle consiste en la mise en place de haies bocagères constituées d'un mélange d'arbustes, d'arbrisseaux ainsi que ponctuellement d'arbres de haut jet. Au moment de la plantation, ces végétaux mesureront moins de 2 mètres de haut. À long terme, les arbres de haut jet pourront atteindre 20 mètres de hauteur »

Au total ce seront donc 1470 ml de haies qui seront plantées dans le cadre du projet, contribuant à sa bonne insertion paysagère et environnementale.

#### 5.2. Concernant l'avifaune

#### Extrait de la notification

Il est rappelé qu'une distance minimale de l'ordre de 1 000 à 1 500 m est recommandée entre les lignes d'éoliennes afin de limiter l'effet barrière. Selon le dossier, le projet de parc éolien des Genêts n'apporte pas d'amplitude notable supplémentaire à l'effet barrière déjà induit par les parcs éoliens en fonctionnement et autorisés localement. La MRAe relève qu'en l'état l'effet barrière du projet est non négligeable malgré l'appréciation du porteur de projet, et ce dans un contexte d'enjeux constatés pour l'avifaune, en particulier migratrice.

#### Eléments de réponse du pétitionnaire :

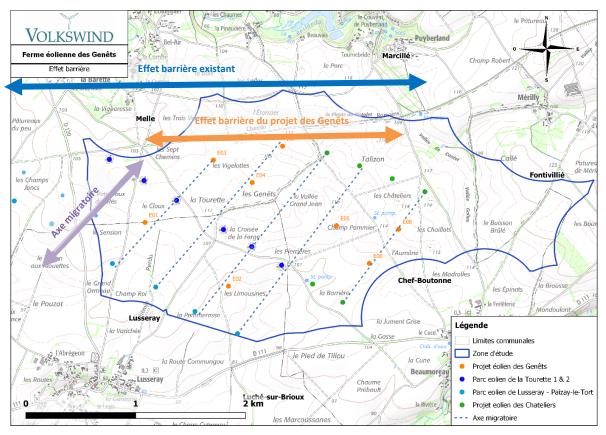
Tout d'abord, le pétitionnaire souhaite rappeler que l'étude écologique a été réalisée par le bureau d'études NCA Environnement, spécialisé en expertise écologique. Leur conclusion relative à l'effet barrière induite par le projet éolien des Genêts est la suivante :

Le projet de parc éolien des Genêts n'apporte pas d'amplitude notable supplémentaire à l'effet barrière déjà induit par les parcs éoliens en fonctionnement et autorisés localement. Ce dernier n'est, en outre, pas jugé significatif au regard des connaissances scientifiques actuellement disponibles.

La carte page suivante permet de visualiser l'ensemble du bloc de parcs éoliens, et montre ainsi que le projet des Genêts est entièrement compris dans l'amplitude des parcs déjà construits / autorisés.

#### Extrait de l'étude écologique, p305

Aussi, voici ci-dessous une carte illustrant la conclusion du bureau d'études NCA Environnement. Cette carte montre clairement qu'il existe bien à l'état initial un effet barrière dû aux parcs éoliens en fonctionnement ainsi qu'au projet éolien des Châteliers, aujourd'hui en construction.



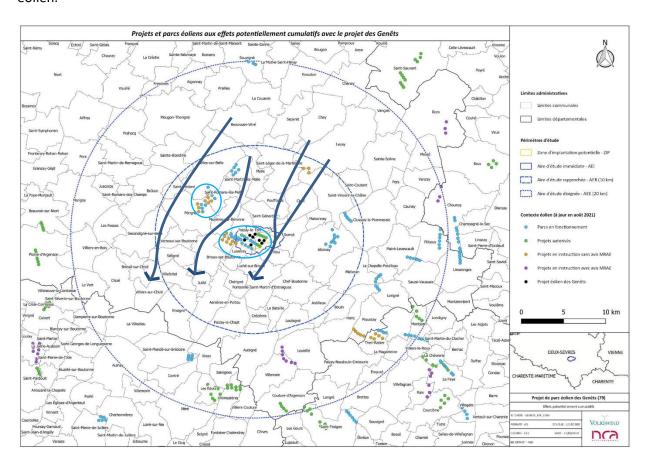
Effet barrière et axe d'implantation des éoliennes par rapport à l'axe principal de migration

Le projet éolien des Genêts a justement été proposé en densification, à l'intérieur de l'ensemble constitué de ces parcs et projets pour limiter au maximum l'ajout d'effet, notamment sur la faune.

Au sein même du bloc éolien, l'implantation proposée pour les éoliennes du projet des Genêts a été réfléchie de manière à aligner les éoliennes en suivant l'axe principal de migration sur le secteur, créant ainsi des couloirs permettant à l'avifaune de traverser le bloc éolien sans procéder à de multiples changements de directions.

Enfin, à l'échelle du bloc éolien existant, l'effet barrière n'est pas sera pas augmenté par l'ajout du projet éolien des Genêts, puisque ce dernier est entièrement compris dans l'emprise des parcs éoliens construits et en cours de construction. La carte dézoomée ci-après montrent les différentes options de contournement des parcs éoliens par l'avifaune.

L'ajout du projet éolien des Genêts n'influe donc pas sur ces options de contournements du bloc éolien.



Solutions de contournement du bloc éolien par les oiseaux

Concernant la distance de 1 000m recommandée par Soufflot (2010), cela dépend de la configuration du parc par rapport à l'axe migratoire : Il ne s'agit pas d'avoir des trouvées de 1000m entre chaque ligne éolienne, mais d'avoir des trouées de 1 000m entre les blocs éoliens parallèles à l'axe migratoires pour permettre un contournement aisé des parcs. Entre les 2 blocs éoliens schématisés en bleu sur la carte précédente, il y a une trouée d'environ 4 km, bien supérieure au 1 000m recommandés.

Ici encore, aussi bien qu'à l'échelle locale qu'éloignée, le projet éolien des Genêts n'aura pas d'effet significatif sur l'effet barrière et sur l'évitement de l'avifaune.

#### Extrait de la notification

La MRAe demande qu'un bridage de l'ensemble des éoliennes pendant et après les travaux de fauche ou de moisson soit envisagé dès le début d'exploitation pour limiter le risque de collision avec les rapaces. Dans le dossier, seules les éoliennes E1, E2 et E7 bénéficieraient de cette mesure.

#### Eléments de réponse du pétitionnaire :

Le bridage des éoliennes E01, E02 et E07 auquel fait référence la MRAe est relatif à l'arrêt nocturne de ces 3 éoliennes en faveur des chiroptères. La mesure « Programmation d'un protocole d'arrêt des éoliennes la nuit » est expliqué p350 à 353 de l'étude écologique. Cette mesure est bien distincte de celle vouée à limiter le risque de collision des rapaces pendant et après les travaux de fauche ou de moisson.

La mesure de suivi de l'activité alimentaire des rapaces diurnes et grands échassiers durant les travaux agricoles de moisson et fauche et d'arrêt potentiel des éoliennes est présentée à la page 361 de l'étude écologique et 469 de l'étude d'impact :

Un suivi sur <u>l'ensemble des éoliennes</u> sera réalisé au cours des 12 mois suivant la mise en service du parc durant les travaux agricoles (fauches, moissons et labours).

Dans le cas d'une fréquentation des espèces liées à ces travaux, et d'un comportement constituant un risque avéré de mortalité par collision, une mesure d'arrêt diurne sera mise en place lors de la fauche/moisson des parcelles sous les éoliennes et les 3 jours suivants.

#### Extrait de la notification

La MRAe relève que le projet ne semble pas prévoir de mesures de bridage lors des pics migratoires, ni de système de détection automatisé préventif des situations à risques. Des justifications sont attendues sur ces points. La MRAe demande au porteur de projet d'exposer comment seront pris en compte les risques en périodes de migration.

#### Eléments de réponse du pétitionnaire :

En période de migration, l'enjeu habitat d'espèce est très faible à faible pour la majorité des espèces observées. Seules 4 espèces observées présentent un enjeu habitat d'espèce modéré : l'Œdicnème criard, le Pluvier doré, le Gorgebleue à miroir et la Pie-grièche écorcheur.

Dans la synthèse globale des enjeux présentée p238 de l'étude écologique, le bureau d'études NCA environnement émet les préconisations suivantes :

- Garantir une distance minimale de 50 m autour des haies et lisières boisées
- Pas de préconisation pour les grands espaces ouverts de culture.
- Limiter l'effet barrière, comme explicité précédemment

GROUPE TAXONOMIQUE	Enjeux	Valeur des enjeux	Espèces et habitats d'espèces justifiant les enjeux	Sensibilités à l'éolien	Préconisations	
Avifaune hivernante	3 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »: le Busard Saint-Martin, le Faucon émerillon et le Busard des roseaux.  Une espèce déterminante ZNIEFF en hivernage : le Vanneau huppé.	Très faible	Enjeu très faible : Milieux ouverts, boisements et haies pour l'alimentation et le repos des rapaces diurnes et du Vanneau huppé.	En phase chantier et exploitation : risque de collision pour les rapaces et autres espèces pratiquant le haut-vol (alimentation, transit).  Risque d'effarouchement pour les rassemblements de Vanneaux huppés.	Garantir une distance minimale de 50 m autour des haies et boisements pouvant servir de perchoirs pour le Faucon émerillon. Pas de préconisation pour les grands espaces ouverts de culture.	
Avifaune migratrice	15 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » : la Bondrée apivore, le Busard cendré, le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin, la Cigogne blanche, le Faucon émerillon, le Faucon pélerin, Vialouette lulu, la Gorgebleux è miroir, la Pile-grièche écorcheur, le Pipit rousseline, le Milan noir, le Milan royal, l'Cédicnème criard et le Pluvier doré.	Très faible à modéré	Enjeu modéré: Haies pour la haite migratoire de la Gorgebieue à miroir et de la Pie-grische écorcheur; cultures et prairies pour les rassemblements d'Oedicnèmes criards.  Enjeu faible: Cultures ouvertes, zones de chasse des rapaces diurnes.	En phase chantier et exploitation : risque de collision pour les rapaces et autres espèces pratiquant le haut-vol (alimentation, transit).  Risque d'effarouchement pour les rassemblements de limicoles	Garantir une distance minimale de 50 m autour des haies et boisements. Prendre en compte les déplacements de l'avifaune en migration : limiter l'effet barrière avec une implantation parallèle à l'axe migratoire préférentiel (Sud-ouest /	
	huppé.		Enjeu très faible : Friches, vignes, vergers et boisements.	(Vanneaux huppés, Oedicnèmes criards).	Nord-est).	
	31 espèces patrimoniales, dont 8 inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ». Les cultures ouvertes, qu'elles soient céréalières ou		Enjeu très fort : Haies multi-strates et arbustives connectées aux prairies bocagères (Pie-grièche écorcheur).	En phase chantier (dérangement /	Garantir une distance minimale de 50 m autour des haies représentant un enjeu	
Avifaune nicheuse	fourragères, sont fréquentées par plusieurs espèces patrimoniales de plaine. Néanmoins, ces assolements sont soumis à rotation, ce qui atténue les enjeux.	Très faible à très fort	Enjeu modéré: Boisements et autres haies (Tourterelle des bois, passereaux patrimoniaux), milleux ouverts cultivés (Busards, Œdicnème criard).	destruction d'habitats d'espèces) et exploitation : perte d'habitats / risque de collision pour les rapaces et autres espèces pratiquant le haut-	fonctionnel modéré, et de 100 m autour des haies à enjeu très fort.  Déconnecter les éoliennes des enjeux au sol (bas de pale > 2-3 fois la hauteur de	
	Les résidus bocagers du site sont favorables à la Pie-grièche écorcheur.		Enjeu très faible : Milieux urbanisés, pièces d'eau, aménagements du parc éolien.	vol (parade, alimentation, transit).	canopée).	

Partie avifaune dans synthèse globale des enjeux, p 238 de l'étude écologique

Ces préconisations ont donc bien été suivies dès la phase de conception du projet, avec les mesures d'évitement « Optimisation de l'implantation du projet » ainsi que « Choix du gabarit des éoliennes » présentées dans la partie « 7.3.2 Phase d'exploitation », p463-464 de l'étude d'impact :

Tableau 56 : Croisement des enjeux - Espèces observées en migration

				Classes de patrimonialité		
		1	2	3	4	5
	Survol de la zone d'étude par un individu			Milan noir Milan royal Cigogne blanche Alouette lulu		
habitat	Survol de la zone d'étude par un groupe d'individus			Bondrée apivore Pipit rousseline		
Utilisation de l'	Halte migratoire (alimentation) d'un individu			Faucon émerillon Faucon pèlerin Busard des roseaux Busard cendré Busard Saint-Martin		
	Halte migratoire (alimentation) d'un groupe d'individu			Pluvier doré Oedicnème criard Gorgebleue à miroir Pie-grièche écorcheur		Vanneau huppé

Code couleur : Rouge = enjeu fort ; Orange = enjeu modéré ; Jaune = enjeu faible ; Vert clair = enjeu très faible. En gras : Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Tableau des enjeux habitats d'espèces pour les espèces observées en migration p139 de l'étude écologique

Suite à la mise en œuvre des mesures d'évitement durant la phase de migration, les risques d'impact brut sont les suivants :

-Pour le risque brut de perte d'habitat, il est considéré comme négligeable pour l'ensemble des espèces à l'exception du Pluvier doré et du Vanneau huppé qui présentent respectivement un risque de perte d'habitat fort et modéré lié au risque d'effet repoussoir théorique sur les rassemblements inter nuptiaux de ces deux espèces. Des mesures type agro-environnementales sont donc proposées pour une surface au double de cette mobilisée – de façon temporaire et réversible – par le projet.

- -Pour le risque d'effet barrière, comme expliqué précédemment, l'emprise du projet éolien des Genêts étant entièrement comprise dans l'emprise des parcs éoliens construits et en construction, aucun ajout d'effet significatif relatif à l'effet barrière, aussi bien à l'échelle locale qu'à l'échelle éloignée.
- -Pour le risque de mortalité par collision, parmi les 16 espèces patrimoniales observées en migration, 2 présentent un risque brut de mortalité par collision très faible : la Cigogne blanche et le Pipit rousseline, 7 un risque brut faible : le Busard des roseaux, la Bondrée apivore, l'Œdicnème criard, le Vanneau huppé, le Faucon émerillon, le Faucon pèlerin et le Gorgebleue à miroir, 6 un risque brut modéré : le Busard Saint Martin, le Milan royal, le Milan noir, le Pluvier doré, l'Alouette lulu et la Piegrièche écorcheur et 1 un risque brut fort : le Busard cendré bien qu'aucun cas de mortalité n'ait été constaté sur les parcs alentours.

Il est à noter qu'il s'agit d'un risque, qui ne signifie pas que l'impact réel sera significatif, mais qui implique une prise en compte poussée de cette problématique. Cette méthode permet de bien cibler ces taxons, de ne pas sous-estimer le risque, et donc de proposer un suivi pertinent, permettant éventuellement d'engager des mesures correctives.

Dans la démarche ERC, après avoir évalué ces risques d'impact bruts suite à la mise en œuvre des mesures d'évitement, et afin de viser un risque d'impact résiduel non significatif il est proposé les mesures de réduction, de compensation et d'accompagnement suivantes :

- Maintien d'habitats peu favorables en dessous des éoliennes
- Limitation de l'éclairage
- Suivi de l'activité alimentaire des rapaces diurnes et arrêt potentiel des éoliennes lors des travaux de moisson et de fauche suite à la réalisation du suivi
- Arrêt conditionnel nocturne des éoliennes E01, E02 et E07
- Compensation du linéaire de haie coupé
- Création/gestion de parcelles en jachère et prairie
- Sensibilisation des acteurs locaux et protection des nids de busards

Suite à la mise en place de ces mesures, le risque d'impact résiduel est considéré comme très faible à faible pour l'avifaune en migration mais aussi en hivernage et en nidification.

Ainsi l'évaluation environnementale ne met pas en évidence de risque nécessitant la mise en place de mesures de bridage lors des pics migratoires, ni de système de détection automatisé des situations à risques.

Enfin, afin de vérifier l'efficacité des mesures et la bonne insertion environnementale du parc, des suivis seront mis en place au-delà des préconisations requises :

- Suivi de mortalité avec une pression de suivi de 52 passages par an durant les 3 premières années d'exploitation, soit au-delà des 20 passages tous les 10 ans du protocole de suivi environnemental.
- Suivi d'activité de l'avifaune avec 15 passages annuels les 3 premières années d'exploitation dont 4 passages pour chaque phase migratoire soit 8 passages en migration, même si selon les inventaires effectués et la bibliographie, le protocole de suivi environnemental des parcs terrestres n'impose pas de suivi d'activité de l'avifaune en période de migration

Ces suivis permettront de renforcer les mesures préventives déjà prévues si besoin, pour garantir un impact résiduel négligeable. Le porteur de projet s'engage ainsi à considérer la mise en place de mesures complémentaires, si cela est jugé nécessaire par l'administration.

## 5.3. Concernant les chiroptères

#### Extrait de la notification

Cette recommandation est réitérée dans la Note technique du Groupe de Travail Éolien de la Coordination Nationale Chiroptères de la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM) de décembre 2020, qui rappelle de ne pas installer d'éolienne en contexte forestier et bocager car ceux-ci induisent un risque accru de mortalités. Cette note technique recommande également de proscrire l'installation des modèles d'éoliennes dont le diamètre du rotor est supérieur à 90 m et dont la garde au sol est inférieure à 50 mètres.

La MRAe relève que les caractéristiques des éoliennes pressenties ne permettent pas de respecter les recommandations préventives de conception des parcs éoliens vis-à-vis des risques pour le Chiroptères.

## Eléments de réponse du pétitionnaire :

Le pétitionnaire ne comprend pas cette remarque, car un soin particulier a été apporté à la mise en place de mesures d'évitement pour ce projet. En effet, la mesure « Optimisation de l'implantation du projet » a permis l'évitement des secteurs sensibles dès la conception du projet avec :

Eloignement des haies : un éloignement maximal des haies a ensuite été recherché en faveur des chiroptères, tout en maintenant un alignement avec les parcs existants dans l'axe de migration de l'avifaune.



Distance des éoliennes par rapport aux enjeux pour les chiroptères

En effet, un éloignement des haies encore plus important aurait été possible, mais au détriment de l'avifaune, car cela aurait généré un positionnement en quinconce des éoliennes, renforçant fortement l'effet barrière et les risques de collision.

L'implantation retenue, a recherché un compromis entre la réduction de l'emprise sur l'axe migratoire et les recommandations Eurobats avec un éloignement du mât des éoliennes de plus de 200 m des haies (E03, E04, E05, E06, E08) et de plus de 150 m pour E01, E02 et E07.

L'intégralité des éoliennes ont ainsi été positionnées en milieux ouverts, hors des lisières utilisées comme support de corridors et de chasse par les chiroptères, ce qui est conforme à la recommandation de la Note technique de la SFEPM de décembre 2020 de ne pas installer d'éolienne en contexte forestiers et bocagers.

En outre, les écoutes en milieu ouvert ont démontré une activité chiroptérologique limitée, comparée à celles enregistrées au niveau des haies. Le raisonnement « lisière » est ici avancé de manière globale, puisque plusieurs facteurs environnementaux structurent cette activité et la font varier.

Le collectif KELM D. H., LENSKI J., KELM V., TOELCH U. & DZIOCK F. (2014) a étudié l'activité saisonnière des chauves-souris par rapport à la distance des haies, et a démontré que cette activité diminuait significativement à partir de 50 m des lisières, aussi bien en période printanière qu'en période estivale, pour les espèces utilisant ces lisières comme support de corridors et de chasse. On peut considérer que la fréquentation des Chiroptères sera accrue sur la plage 0 - 50 m (activité forte), modérée à faible sur la plage 50 – 100 m, et faible à négligeable au-delà de 100 m.

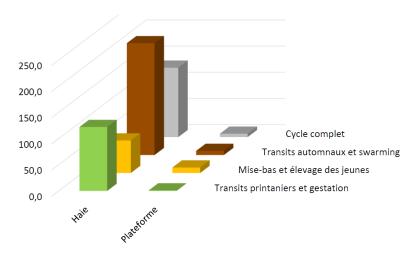
Or pour le projet, l'intégralité des distances bout de pale canopée est supérieure à 113m.

Tableau 134 :	l'ableau 134 : Rappel du positionnement des éoliennes par rapport aux lisières et des enjeux associés											
Nom de	Occupation du sol de la parcelle	Distance du mât à la	Distance du bout de pale à la canopée la plus proche	Influence de la lisière la plus proche sur l'activité envisagée des Chiroptères, d'après l'enjeu fonctionnel de la lisière								
l'éolienne	d'implantation	lisière la plus proche	(hauteur moyenne de canopée ≈ 10 m)	Enjeu fonctionnel très fort								
E1		≈ 149 m	≈ 113 m	Négligeable à modérée								
E2		Négligeable à modérée										
E3		≈ 203 m ≈ 159 m Nég		Négligeable à très faible								
E4	Espaces cultivés	≈ 203 m	≈ 159 m	Négligeable à très faible								
E5	ouverts	≈ 537 m	≈ 479 m	Négligeable								
E6		≈ 233 m	≈ 186 m	Négligeable								
E7		≈ 151 m	≈ 114 m	Négligeable à modérée								
E8		≈ 277 m	≈ 227 m	Négligeable								

Distances des éoliennes aux haies, étude écologique - NCA Environnement

Ceci est confirmé par le suivi d'activité des chiroptères post-implantation au sol réalisé par Encis Environnement en 2019-2020 sur le parc de Lusseray — Paizay-le tort qui montre que sur le cycle

complet étudié, on observe une très nette graduation de l'activité en fonction du type de milieu. En effet, l'activité la plus importante est concentrée au niveau des haies. Les corridors arborés sont empruntés par les chiroptères pour leurs activités de chasse ou de transit. Les cultures, en revanche, sont peu utilisées :



Activité pondérée des chiroptères sur le Parc de Lusseray – Paizay-le-Tort en fonction du type d'habitat et de la phase du cycle biologique (source : Encis Environnement)

Dans le cadre du projet de la ferme éolienne des Genêts, toutes les éoliennes sont situées en milieu ouvert de cultures au sein d'un réseau de haies. Seules trois d'entre elles sont situées à une distance d'enjeu qualifié comme faible, car localisées à moins de 200m des haies : E01, E02 et E07. L'influence de la lisière sur l'activité de ces éoliennes est évaluée comme « négligeable à modérée », pour les cinq autres, celle-ci est « négligeable à très faible »

Ainsi, conformément à la méthodologie ERC, pour les éoliennes E01, E02 et E07, un protocole d'arrêt conditionnel préventif sera mis en place, et les modalités de la programmation des aérogénérateurs ont été définis en fonction des résultats des enregistrements continus à hauteur de nacelle réalisés durant deux années complètes.

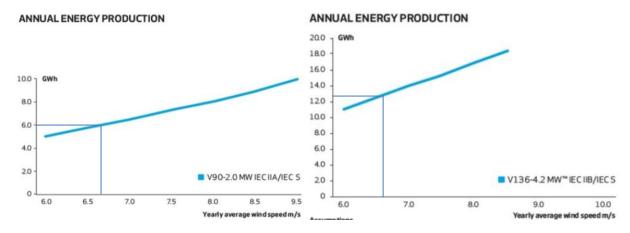
Choix du gabarit des éoliennes : Il a ici été décidé d'installer des éoliennes de grand gabarit, avec un bas de pale à 44 m (2-3 fois la canopée), permettant de décorréler le bas de pale du sol et donc des corridors de transits de la faune volante. Pour cela, le gabarit d'un rotor de 136m de diamètre pour une hauteur totale de 180m a été retenu.

La SFEPM recommande de proscrire l'installation des modèles d'éoliennes dont le diamètre du rotor est supérieur à 90 m.

Cette recommandation n'est pas cohérente au regard de la politique actuelle de transition énergétique porté par l'éolien terrestre, et semble même contre-productive au regard des évolutions technologiques et de la réduction des impacts sur la biodiversité :

En effet, en comparaison avec le modèle retenu (V136 - 4.2MW), une éolienne ayant un diamètre de rotor de 90m (V90 - 2MW) produira 2 fois moins d'électricité (ici environ 6 GWh/an contre environ 12,5 GWh/an pour la V136).

Il faudrait donc l'installation de deux fois plus d'éoliennes pour arriver à la même production électrique.



Comparaison de la production annuelle d'énergie de la V90 et la V136 - source : brochures Vestas

Cependant la SFEPM indique également : « Si des éoliennes à diamètre de rotor > 90 m devaient tout de même être installées, il s'agit donc de proscrire celles dont la garde au sol est inférieure à 50 m. »

Un compromis été recherché entre la hauteur, le diamètre du rotor et la garde au sol dans les variantes :

	V1	V2	V3
Hauteur	200m	180m	180m
Diamètre du rotor	150m	150m	136m
Garde au sol	50m	20m	44m

Ainsi la variante V1 présente un bas de pale de 50m correspondant aux recommandations.

Cependant, compte tenu de la proximité du projet avec le parc de Lusseray – Paizay-le-Tort dont les éoliennes mesurent 150m bout de pale, il a été cherché à conserver une hauteur d'éolienne plus faible. Entre les variantes V1 et V2 la diminution de la hauteur a donc été recherchée dans un objectif d'optimisation paysagère.

Puis entre les variantes V2 et V3, l'augmentation de la garde au sol de 20m à 44m a été recherchée avec la diminution du rotor de 150m à 136m permettant ainsi une décorrélation entre le bout de pale et la canopée, avec un bas de pale proche des 50m recommandés par la SFEPM.

De plus, le ratio diamètre rotor/hauteur totale de la V136 – 180m bout de pale, est assez proche de celui de la V110 – 150m bout de pale du projet construit ; et ce modèle est le même que celui du projet du Fourris actuellement en instruction afin de conserver une cohérence paysagère.

Le choix du gabarit des éoliennes découle donc d'un compromis entre les exigences environnementales d'une garde au sol conservatrice, les exigences paysagères et techniques.

#### Extrait de la notification

Le projet prévoit par ailleurs le bridage des éoliennes E1, E2 et E7 durant les périodes d'activité les plus fortes des chiroptères afin de limiter les risques de collision. Les modalités de ce bridage sont exposées en page 471. Néanmoins, ce bridage est proposé pour les 3 éoliennes ayant une distance inférieure à 200 m entre le mat et les lisières les plus proches. Au regard de la distance entre le bout de pale et la canopée la plus proche, la MRAe demande à ce que ce bridage soit étendu aux éoliennes E3, E4 et E6. Seules les éoliennes E5 et E8 respectent les distances minimales recommandées.

#### Eléments de réponse du pétitionnaire :

Au lieu de se limiter à appliquer systématique une recommandation générique, l'étude écologique s'est attachée à évaluer pour chaque espèce son enjeu fonctionnel discriminant puis à évaluer son impact brut en tenant compte de la déconnexion fonctionnelle progressive des lisières vis-à-vis du risque de fréquentation des éoliennes.

Les éoliennes E1, E2 et E7 présentent ainsi un risque d'impact brut modéré justifiant la mise en place d'un protocole d'arrêt conditionnel.

Les éoliennes E3, E4 et E6 ne présentent pas de risque d'impact brut supérieur à faible pouvant justifier de la mise en place de ce protocole. L'influence de la lisière sur l'activité des chiroptères a été évaluée par le bureau NCA comme négligeable à très faible pour ces éoliennes.

Espèces	Enjeu fonctionnel discriminant*	Impact brut lié au risque de collision / barotraumatisme (sans prise en compte de la distance aux lisières)		barotraumatisme avec prise en compte aux lisières (> 100 m)	Mesures d'évitement et de réduction	Impacts résiduels en phase d'exploitation	Mesures de suivi
			Distance < 200 m (E1, E2 et E7)	Distance > 200 m (autres éoliennes)			
Minioptère de Schreibers	Très faible	Faible	Très faible	Très faible à négligeable		n.	
Grand Rhinolophe		Modéré	Très faible	Très faible à négligeable		n.	
Petit Rhinolophe		Modéré	Très faible	Très faible à négligeable		n.	
Pipistrelle commune			Modéré	Faible		n.	
Pipistrelle de Kuhl			Modéré	Faible		n.	
Pipistrelle pygmée	Très faible	Modéré	Très faible	Très faible	Mesure E1 : Implantation des éoliennes	n.	
Sérotine commune		Fort	Faible	Très faible	en-dehors des secteurs les plus sensibles pour la biodiversité et choix du gabarit des éoliennes	n.	Mesure S3 :
Noctule commune			Modéré	Faible		n.	
Noctule de Leisler	Modéré	Fort	Faible	Faible		n.	Suivi de mortalité avifaune /
Grand Murin	Modéré	Modéré	Faible	Très faible	Mesures R1 & R2 : Maintien d'habitats	n.	Chiroptères
Murin d'Alcathoe	Modéré	Faible	Très faible	Très faible à négligeable	peu favorables à la faune en- dessous des éoliennes et	n.	<u>Mesure S4</u> : Suivi d'activité des
Murin à oreilles échancrées	Faible	Faible	Très faible	Très faible à négligeable	limitation de l'éclairage nocturne des éoliennes	n.	Chiroptères en nacelle
Murin de Natterer		Modéré	Très faible	Très faible	Mesure R4 :	n.	
Murin de Daubenton	Modéré	Faible	Très faible	Très faible à négligeable	Programmation d'un protocole d'arrêt des	n.	
Murin à moustaches	Fort	Modéré	Très faible	Très faible	éoliennes la nuit	n.	
Murin de Bechstein	Faible	Faible	Très faible	Très faible à négligeable		n.	
Oreillard gris	Fort	Modéré	Très faible	Très faible		n.	
Oreillard roux	Très faible	Très faible	Très faible à négligeable	Négligeable		n.	
Barbastelle d'Europe	Fort	Modéré	Très faible	Très faible		n.	

Synthèse des impacts bruts en phase d'exploitation (Source : NCA Environnement)

La mise en place d'un suivi ICPE de mortalité chiroptères renforcé à **52 passages** par an durant les **3 premières** années d'exploitation couplé à un suivi d'activité continu à hauteur de nacelle également durant les 3 premières années permettra de s'assurer de l'absence d'impact significatif sur les espèces protégées ou d'adapter le protocole d'arrêt conditionnel des éoliennes le cas échant.

#### Extrait de la notification

En page 435 et suivantes, le porteur de projet indique que la mortalité est jugée faible à modérée sur les chiroptères au niveau du parc existant de Lusseray/Paizay-le-Tort, évaluée à 5,6 chiroptères par éolienne et par an. A l'échelle de la ZIP qui comprendrait à terme une trentaine d'éoliennes, cela représente environ 170 individus par an.

#### Eléments de réponse du pétitionnaire :

L'estimation de mortalité de la MRAe ci-dessus est totalement erronée car :

- 1-Elle ignore la mortalité brute et les suivis des autres parcs construits : La Tourette 1 & 2
- 2-Elle se base sur une estimation de la mortalité nette dont les résultats sont à prendre avec précaution.
- 3-Considérant la présence d'éolienne depuis plus de 10 ans, aucune baisse d'activité n'a été constatée.
- 4-<u>Elle généralise à l'ensemble des éoliennes du secteur</u> (construites et en projet) <u>une mortalité évaluée</u> <u>pour un seul parc</u>, et dont les éoliennes ne disposent <u>d'aucun bridage</u> en faveur des chiroptères et sont situées à <u>proximité immédiate des haies</u>.

#### 1-Rappel des résultats des suivis de mortalité :

Pour la ferme éolienne de Lusseray - Paizay-le-Tort, les résultats du suivi environnemental ICPE ont découvert 3 cadavres de chauves-souris en 2019 et 4 en 2020. La mortalité brute sur le parc est de 0,021 chauves-souris/éolienne/an. La mortalité brute du parc fait partie des plus basses enregistrées parmi les parcs éoliens français utilisés en comparaison.

Le rapport de 2021 du bureau Encis Environnement indique :

« Compte tenu de la mortalité observée et des effectifs concernés, le parc de Lusseray – Paizay-le-Tort ne présente pas, à l'heure actuelle, d'impact significatif sur une espèce particulière »

Pour la ferme éolienne de la Tourette 1, les résultats du suivi environnemental ICPE ont découvert 1 cadavre de chauves-souris en 2013 et 3 en 2014. Le taux de mortalité est de 0,04 chauves-souris/éolienne pour la période 2013-2014

Le rapport de 2014 du bureau Oréade Brèche indique :

« au vu des résultats obtenus sur la fin 2013 et 2014, le risque de collision pour les chauves-souris sur le parc de la Tourette peut être jugé faible. »

Pour la ferme éolienne de la Tourette 2, des suivis doivent avoir été transmis à la DREAL, mais le pétitionnaire n'y a pas eu accès.

#### 2-Calcul de la mortalité estimée :

La mortalité estimée est très élevée en comparaison de la mortalité brute. En effet, les paramètres correcteurs ont ici un impact fort. C'est notamment le cas pour les valeurs correctives liées à la persistance des cadavres, qui reflète une forte prédation sur le parc. En outre, la correction surfacique est assez élevée étant donné le grand nombre de zones non prospectables autour des éoliennes, dues notamment à la présence des cultures. Il est important de considérer le fait que ces deux éléments réduisent la précision de l'estimation.

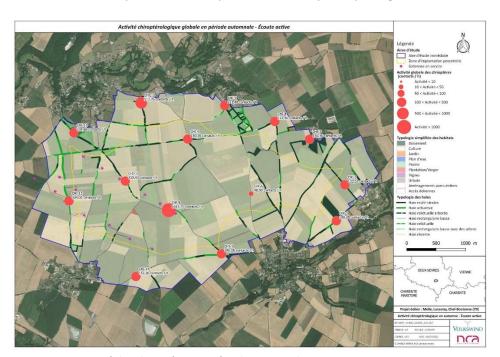
L'estimation moyenne de la mortalité au cours du suivi est de d'environ 5,6 chiroptères / éolienne / an. Ce résultat est globalement dans la moyenne des parcs comparés. Il est toutefois à prendre en considération les limites des méthodes utilisées. Ainsi, ces comparaisons sont à interpréter avec précaution. Toutefois, la mortalité estimée est qualifiée de faible à modérée.

#### 3-Suivi d'activité

Le suivi d'activité 2021 d'Encis indique : « Au vu de la concordance des résultats de l'étude d'impact avant le projet à ceux de la présente étude post-implantation, nous pouvons conclure que **le site ressence une diversité plus importante sans augmentation de l'activité**. Cette tendance à la hausse de la diversité est à suivre en 2021. »

Ainsi malgré la construction des 6 éoliennes du parc de la Tourette 1 en 2011, des 4 de la Tourette 2 et des 7 éoliennes de Lusseray – Paizay-le-Tort en 2018, il y a un maintien tant en termes d'activité des chiroptères que de diversité spécifique (qui est même en augmentation) par rapport à l'état initial établi en 2012.

Ceci est confirmé par les études écologiques du projet du Fourris et des Genêts qui relèvent des activités fortes sur la zone de projet malgré la présence d'éoliennes depuis plus de 10 ans. Ainsi les parcs construits ne remettent pas en cause la pérennité des espèces protégées.



Activité des chiroptères en période automnale – NCA Environnement

#### 4-Généralisation abusive de la mortalité estimée

La mortalité estimée pour le parc de Lusseray - Paizay-le-Tort n'est pas généralisable aux autres projets :

- -D'une part, aucune éolienne ne bénéficie d'un arrêt conditionnel en faveur des chiroptères, contrairement au projet du Fourris ou des Genêts.
- -D'autre part contrairement à ces projets, les éoliennes de Lusseray Paizay-le-Tort sont plus proches des haies, ainsi l'éolienne la plus mortifère est E5 située à 50m des haies ; la seconde, E1 est à 70m.

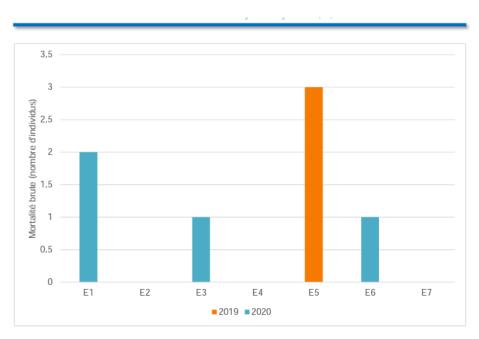


Tableau 58 : Mortalité brute en fonction de chaque éolienne sur l'ensemble des suivis en 2019 et 2020

#### Extrait de la notification

La MRAe recommande que les modalités de bridage et le protocole de suivi afférent fassent l'objet d'un appui et d'un suivi de mise en œuvre par un naturaliste spécialisé.

## **Eléments de réponse du pétitionnaire :**

Ces modalités de bridage ont bien été établies par le bureau d'étude spécialisé NCA Environnement, et il est bien précisé p464-465 de l'étude écologique : « En complément de ces préconisations, une mesure de suivi de mortalité et de suivi en continu de l'activité en nacelle seront mises en œuvre en conformité avec les attendus du guide méthodologique « Protocole de suivi environnemental des parcs éoliens terrestres - Révision 2018 » (Mesures S3 et S4).

En fonction des résultats des suivis de mortalités post-implantation, des adaptations pourront être apportées sur le plan d'arrêt (paramètres revus à la hausse en cas de mortalité significative, ou à la baisse dans le cas contraire). »

#### 5.4. Concernant le suivi environnemental

#### Extrait de la notification

La MRAe recommande d'activer le suivi environnemental dès les premiers essais du parc. Le suivi d'activité et de mortalité (avifaune /chiroptères) doit permettre d'adapter en continu le protocole de bridage à l'activité de la faune voire de faire face, par une révision de ses hypothèses initiales, à des mortalités constatées, suffisamment tôt pour permettre une adaptation efficace. Les résultats de ce suivi devront être pris en compte pour définir la fréquence de renouvellement des campagnes de visites (possiblement très inférieure à 10 ans).

#### Eléments de réponse du pétitionnaire :

Le suivi ICPE d'activité et de mortalité avifaune/chiroptères sera mis en place le plus tôt possible dans les 12 mois suivant la mise en service, durant les 3 premières années d'exploitation.

Il est déjà prévu que les conditions d'arrêt pourront être adaptées en fonction des résultats des suivis de mortalité post-implantation.

#### Extrait de la notification

La MRAe recommande de consolider les hypothèses concernant l'absence de risque d'« effet barrière » pour les migrateurs, par l'analyse des suivis effectués pour les oiseaux migrateurs au niveau des parcs éoliens déjà en activité à proximité du projet.

#### Eléments de réponse du pétitionnaire :

Tout d'abord le pétitionnaire souhaite précise qu'il n'a jamais été souligné l'absence de risque d'effet barrière pour les migrateurs, mais que ce risque était non significatif pour le projet éolien des Genêts, considérant que les éoliennes sont implantées au sein d'un bloc éolien existant et que la zone de projet ne se situe pas au sein d'un couloir principal de migration (voir partie 5.2 Concernant l'avifaune):

« l'impact de l'effet barrière est évalué comme faible pour le Pluvier doré et très faible à non significatif pour l'ensemble des autres espèces. » p316 de l'étude d'impact.

L'analyse de l'effet barrière est détaillé espèce par espèce p 307-308 de l'étude écologique.

A propos des suivis des parcs éoliens déjà en activité, les suivis dont le pétitionnaire dispose pour le parc éolien de la Tourette 1 sont uniquement des suivis de mortalité et ne comporte pas de données d'activité de l'avifaune en période migratoire.

Néanmoins, les suivis mortalité peuvent être analysés au regard du nombres d'oiseaux affectés ainsi que de la période correspondante. Les 2 suivis ont été réalisés respectivement du 18 septembre 2013 au 29 novembre 2013, à raison de 7 passages ; et du 3 mars 2014 au 21 novembre 2014 à raison de 26 passages. Les résultats de 2 suivis sont donnés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8 - Cadavres d'oiseaux découverts par éolienne

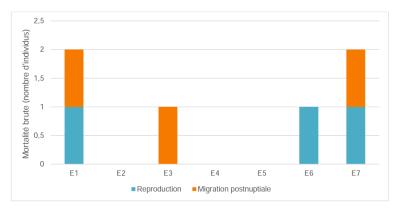
Numéro de l'éolienne	Date	Espèce	Age	Sexe	Cause présumée de la mort
T1	19/11/2013	Merle noir	Adulte	Mâle	Collision avec pâles
Т6	19/11/2013	Indéterminée	Indéterminé	Indéterminé	Collision avec pâles
T2	28/07/2014	Martinet noir	Juvénile	Immature	Collision avec pâles
T4	07/08/2014	Indéterminée	Indéterminé	Indéterminé	Collision avec pâles
Т6	29/09/2014	Rougegorge familier	Adulte	Indéterminé	Collision avec pâles
T3*	29/09/2014*	Traquet motteux	Adulte	Mâle	Collision avec pâles

<sup>\*</sup> donnée hors protocole

Au total pour ces 2 suivis, ce sont 6 cadavres d'oiseaux qui ont été retrouvés : un Merle noir, un Martinet noir, un Rougegorge familier, un traquet motteux ainsi que 2 passereaux indéterminés. Sur ces 6 oiseaux, 2 deux d'entre eux ont été retrouvés lors de la période de migration postnuptiale, le 29 septembre 2014. 2 autres ont été retrouvés en période d'hivernage et les 2 derniers en période de nidification, et aucun cadavre n'a été retrouvé en période de migration pré nuptiale.

Il ne semble donc pas que sur ce secteur, le risque de collision soit plus important en période de migration, la migration représentant pourtant 5 mois de l'année (variable selon les espèces).

Pour le suivi de la Ferme éolienne de Lusseray – Paizay-le-Tort, une étude de l'activité et de la mortalité a été réalisée du 2 septembre 2019 au 20 juillet 2020, et a relevé également 6 cadavres pour les 7 éoliennes. Il s'agit d'un Martinet noir, de 2 Alouettes des champs, un Gobemouche noir, d'un Goéland leucophée et d'une Hirondelle rustique. Sur ces 6 oiseaux retrouvés, 3 ont été retrouvés en période de nidification et 3 en période de migration postnuptiale. Aucun oiseau n'a été retrouvé en période de migration pré nuptiale.



Localisation spatio-temporelle de la mortalité aviaire repérée

Aussi, d'après le bureau d'études ENCIS Environnement, aucune des ces espèces n'est considérée comme migrateur d'intérêt patrimoniale.

Concernant les mouvements migratoires, la conclusion de ENCIS Environnement est la suivante :

Aucune zone de densification des flux n'a été remarquée lors des deux phases de migration. La migration est diffuse et relativement homogène sur l'ensemble du site.

À l'intérieur du parc et aux abords, les mouvements migratoires observés ont été faibles et diffus. Le site Lusseray - Paizay-le-Tort n'est donc pas localisé sur un couloir de migration principal.

Concernant le comportement d'évitement, 1% des oiseaux en migrations ont montré un comportement d'évitement direct du parc éolien de Lusseray — Paizay-le-Tort, cela concernait un groupe de 8 Pigeons ramier et un groupe de 4 Chardonnerets élégants. 65% des oiseaux n'ont pas eu de comportement d'évitement particulier, 27% ont contourné le parc et 7% l'ont survolé, leur contournement ainsi que leur survol ne seront pas affectés par l'implantation des éoliennes du projet des Genêts.

Ces résultats sont à associer avec le suivi de mortalité, pour lequel seuls 3 cadavres ont été relevé en période de migration lors du suivi environnemental ICPE relatif au parc éolien de Lusseray — Paizay-le-Tort

Par conséquent, la mortalité faible observée en période migratoire ainsi que les comportements d'évitement observés sur la zone et surtout l'implantation du projet éolien des Genêts au sein du bloc éolien existant semble attester de la conclusion du bureau d'études NCA Environnement quant à la non-significativité de l'effet barrière que pourrait apporter le projet éolien des Genêts.

#### 5.5. Milieu humain et cadre de vie

#### Extrait de la notification

La MRAe recommande d'effectuer cette campagne de mesures acoustiques dès la mise en service du parc, afin de pouvoir réajuster le cas échéant le protocole de bridage suffisamment tôt.

## ❖ Eléments de réponse du pétitionnaire :

Conformément à l'article 28 de l'arrêté du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 10 décembre 2021, la vérification de la conformité acoustique sera faite les plus tôt possible, dans les 12 mois qui suivent la mise en service industrielle du parc éolien. Les résultats seront tenus à la disposition de l'inspection des Installations Classées.

#### Extrait de la notification

Le porteur de projet s'engage à proposer par le biais d'un prestataire extérieur, pour ces lieux de vie, des plantations localisées en direction du parc éolien. Les modalités de cette consultation ne sont pas précisées dans l'étude d'impact.

## **Eléments de réponse du pétitionnaire :**

Concernant les mesures paysagères de plantation de haies, les modalités sont les suivantes :

Le porteur de projet propose ainsi aux riverains ayant une vue directe sur le projet et un niveau d'impact significatif, la plantation de haies en limite de propriété destinées à masquer les éoliennes projetées.

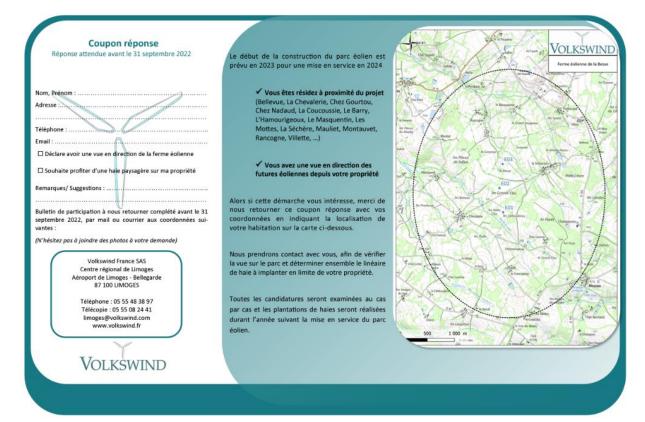
Une proposition de plantation de haie sera faite par écrit avec coupon réponse, l'année précédant la mise en service.

A l'issue d'un délai de réponse de 3 mois, Des visites sur site seront organisées avec les personnes ayant répondu au courrier afin de valider l'existence de telles incidences.

Une convention pour la plantation de haie sera signée avec les riverains ayant une visibilité attestée suite au rendez-vous.

La plantation des haies sera réalisée par une entreprise missionnée par le pétitionnaire et à ses frais, pour tous les riverains ayant signé une convention, dans un délai d'un an après la mise en service industrielle du parc.





Exemple de courrier mis en place pour la proposition de plantation de haies

# 6. <u>Synthèse des points principaux de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale</u>

#### Extrait de la notification

Les inventaires et les diagnostics du milieu naturel présentés révèlent des enjeux significatifs pour l'avifaune et les chiroptères.

#### Eléments de réponse du pétitionnaire :

Comme indiqué dans la partie 3.1 Milieux naturels, les termes effet et impact sont souvent utilisés indifféremment pour nommer les conséquences du projet sur l'environnement.

« La notion d'enjeu est indépendante de celle d'un effet ou d'impact. En effet, une espèce animale à enjeu fort peut n'être impactée que faiblement par le projet »

Ainsi la zone d'étude présente des enjeux, mais grâce à la mise en place de la méthodologie ERCA, et suite à la mise en place de l'ensemble des mesures, le risque d'impact résiduel est bien non significatif : de nul à faible pour l'ensemble des espèces évaluées.

Les tableaux par espèces sont présentés aux parties « XXI.2. Appréciation de l'impact résiduel en phase chantier », p344-348 de l'étude écologique et » XXII.2. Appréciation de l'impact résiduel en phase d'exploitation », p354-358 de l'étude écologique et rappelés ici en **Annexe 4.** 

#### Extrait de la notification

La recherche d'alternatives techniques (caractéristiques des machines) de moindre impact demande en particulier à être approfondie et le dispositif de mesures d'évitement réduction d'impacts à être amélioré, notamment en ce qui concerne la distance entre les éoliennes et les haies et une recherche de diminution de l'effet barrière.

#### Eléments de réponse du pétitionnaire :

Des réponses ont été apportées à ces éléments aux parties « 5.2 Concernant l'avifaune » et « 5.3 Concernant les chiroptères ».

#### Extrait de la notification

Concernant le cadre de vie, la MRAe recommande qu'une attention particulière soit portée aux émergences sonores, par un dispositif adapté de mesures in situ dès le démarrage de la phase d'exploitation, afin d'envisager une modification des conditions de fonctionnement selon le résultat de ce suivi le plus tôt possible.

Les dispositifs de suivi et les protocoles de bridage préventif associés prennent dans le contexte une importance particulière tant pour la santé humaine que pour la biodiversité.

## Eléments de réponse du pétitionnaire :

Le pétitionnaire attache une importance particulière au respect du cadre de vie et de la biodiversité, l'ensemble des mesures de suivis, de bridages et des protocoles d'arrêt conditionnel des éoliennes seront ainsi mises en place le plus tôt possible.

## 7. Annexes

Annexe 1 : Rapport « Mesures de réception acoustique après mise en service » de la Ferme éolienne de Lusseray Paizay le Tort

## PF2 - Champagné (Périgné)

#### Vents de Nord-Est

Classe homogène	Classe de vitesses de	Lamb	Lrés	Incertitude Uc	Incertitude Uc	Lamb*	Comparaison avec le seuil de niveau	EMERGENCE	Incertitude Uc	E*	Comparaison avec le seuil	Conclusion sur le respect de la
nomogene	vent			Ambiant	Résiduel		ambiant		<b>EMERGENCE</b>		d'émergence	réglementation
	3	28,3	29,2	1,3	1,5	27,3	Inférieur	0,0	0,9	0,0	Inférieur	Conforme
	4	28,1	28,3	1,3	1,3	27,1	Inférieur	0,0	0,5	0,0	Inférieur	Conforme
Nuit	5	29,1	29,2	1,3	1,3	28,1	Inférieur	0,0	0,6	0,0	Inférieur	Conforme
(22h-7h)	6	30,5	30,5	1,3	1,3	29,5	Inférieur	0,0	0,5	0,0	Inférieur	Conforme
(22n-7n)	7	33,9	_	1,3	_	32,9	Inférieur	_	_	_	_	Conforme
	8	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	Pas de conclusion
	9	_	_	_	_	_	_	_	_	ı	_	Pas de conclusion
	3	34,5	33,4	1,4	1,4	33,5	Inférieur	1,1	1,2	0,1	Inférieur	Conforme
Louis	4	35,0	35,0	1,4	1,4	34,0	Inférieur	0,0	0,9	0,0	Inférieur	Conforme
Jour	5	37,3	36,9	1,4	1,6	36,3	Supérieur	0,4	1,4	0,0	Inférieur	Conforme
(7h-22h)	6	37,9	36,7	2,1	1,2	36,9	Supérieur	1,2	1,8	0,2	Inférieur	Conforme
	7		_	_	_	_	_	_	_	_	_	Pas de conclusion

En période de jour, à 6 m/s, le niveau résiduel a été calculé avec moins de 10 échantillons.

## Vents de Sud-Ouest

Classe	Classe de			Incertitude	Incertitude		Comparaison avec		Incertitude		Comparaison avec	Conclusion sur le
homogène	vitesses de	Lamb	Lrés	Uc	Uc	Lamb*	le seuil de niveau	<b>EMERGENCE</b>	<b>U</b> c	E*	le seuil	respect de la
Homogene	vent			Ambiant	Résiduel		ambiant		<b>EMERGENCE</b>		d'émergence	réglementation
	3	27,3	_	1,3	_	26,3	Inférieur	_	_	_	-	Conforme
	4	27,8	_	1,4	_	26,8	Inférieur	_	_	_	_	Conforme
Nuit	5	28,2	25,6	1,3	1,3	27,2	Inférieur	2,6	1,2	1,6	Inférieur	Conforme
	6	30,3	29,2	1,5	1,4	29,3	Inférieur	1,2	1,1	0,2	Inférieur	Conforme
(22h-7h)	7	37,7	_	1,8	_	36,7	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion
	8	43,5	_	1,5	_	42,5	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion
	9	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	Pas de conclusion
	3	36,6	35,3	1,4	2,3	35,6	Supérieur	1,3	2,2	0,3	Inférieur	Conforme
	4	36,7	38,3	1,3	2,1	35,7	Supérieur	0,0	1,8	0,0	Inférieur	Conforme
	5	36,9	38,2	1,3	1,5	35,9	Supérieur	0,0	1,1	0,0	Inférieur	Conforme
Jour	6	40,0	40,0	1,3	1,5	39,0	Supérieur	0,0	0,9	0,0	Inférieur	Conforme
(7h-22h)	7	41,7	43,1	1,3	1,7	40,7	Supérieur	0,0	1,3	0,0	Inférieur	Conforme
	8	44,3	45,8	1,3	1,6	43,3	Supérieur	0,0	1,1	0,0	Inférieur	Conforme
	9	47,5	48,7	1,4	1,2	46,5	Supérieur	0,0	0,6	0,0	Inférieur	Conforme
	10	49,5	52,6	1,3	1,6	48,5	Supérieur	0,0	1,1	0,0	Inférieur	Conforme

En période de jour, à 3, 4, 9 et 10 m/s, le niveau résiduel a été calculé avec moins de 10 échantillons.

## PF5 - Route du Moulin (Mazières sur Beronne)

#### Vents de Nord-Est

Classe homogène	Classe de vitesses de	Lamb	Lrés	Incertitude Uc	Incertitude Uc	Lamb*	Comparaison avec le seuil de niveau	EMERGENCE	Incertitude Uc	E*	Comparaison avec le seuil	Conclusion sur le respect de la
nomogene	vent			Ambiant	Résiduel		ambiant		<b>EMERGENCE</b>		d'émergence	réglementation
	3	26,7	26,8	1,3	1,5	25,7	Inférieur	0,0	1,0	0,0	Inférieur	Conforme
	4	28,7	27,9	1,4	1,3	27,7	Inférieur	0,8	1,1	0,0	Inférieur	Conforme
Nuit	5	30,1	28,7	1,4	1,3	29,1	Inférieur	1,4	1,1	0,4	Inférieur	Conforme
(22h-7h)	6	31,6	30,8	1,3	1,4	30,6	Inférieur	0,8	1,0	0,0	Inférieur	Conforme
(2211-711)	7	35,5	34,6	1,4	1,6	34,5	Inférieur	0,9	1,4	0,0	Inférieur	Conforme
	8	38,6	_	2,0	_	37,6	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion
	9	44,9	_	1,4	_	43,9	Supérieur	_	_	ı	_	Pas de conclusion
	3	41,5	40,8	1,3	1,5	40,5	Supérieur	0,6	1,1	0,0	Inférieur	Conforme
1	4	41,8	41,8	1,3	1,3	40,8	Supérieur	0,0	0,6	0,0	Inférieur	Conforme
Jour	5	42,6	42,6	1,3	1,3	41,6	Supérieur	0,0	0,6	0,0	Inférieur	Conforme
(7h-22h)	6	45,7	42,7	1,4	1,4	44,7	Supérieur	3,0	1,4	2,0	Inférieur	Conforme
	7	47,3	_	1,3	_	46,3	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion

Les valeurs ont été calculées pour moins de 10 échantillons en période de nuit à 8 m/s.

#### Vents de Sud-Ouest

Classa	Classe de			Incertitude	Incertitude		Comparaison avec		Incertitude		Comparaison avec	Conclusion sur le
Classe homogène	vitesses de	Lamb	Lrés	Uc	Uc	Lamb*	le seuil de niveau	<b>EMERGENCE</b>	<b>U</b> c	E*	le seuil	respect de la
Homogene	vent			Ambiant	Résiduel		ambiant		<b>EMERGENCE</b>		d'émergence	réglementation
	3	25,4	30,0	1,3	1,7	24,4	Inférieur	0,0	1,3	0,0	Inférieur	Conforme
	4	26,4	26,9	1,4	1,7	25,4	Inférieur	0,0	1,4	0,0	Inférieur	Conforme
Nuit	5	27,4	29,1	1,3	1,4	26,4	Inférieur	0,0	0,9	0,0	Inférieur	Conforme
	6	30,9	34,2	1,5	1,6	29,9	Inférieur	0,0	1,2	0,0	Inférieur	Conforme
(22h-7h)	7	36,9	40,5	1,5	1,9	35,9	Supérieur	0,0	1,6	0,0	Inférieur	Conforme
	8	40,0	44,2	1,6	1,3	39,0	Supérieur	0,0	1,0	0,0	Inférieur	Conforme
	9	46,4	43,5	1,5	1,8	45,4	Supérieur	2,9	1,9	1,9	Inférieur	Conforme
	3	36,9	34,7	1,3	1,4	35,9	Supérieur	2,2	1,2	1,2	Inférieur	Conforme
	4	39,8	36,9	1,4	1,4	38,8	Supérieur	2,9	1,4	1,9	Inférieur	Conforme
	5	41,4	41,3	1,3	1,3	40,4	Supérieur	0,1	0,6	0,0	Inférieur	Conforme
Jour	6	41,2	41,7	1,3	1,3	40,2	Supérieur	0,0	0,6	0,0	Inférieur	Conforme
(7h-22h)	7	42,0	44,4	1,3	1,5	41,0	Supérieur	0,0	0,9	0,0	Inférieur	Conforme
	8	43,3	44,7	1,3	1,4	42,3	Supérieur	0,0	0,8	0,0	Inférieur	Conforme
	9	47,1	48,0	1,4	1,4	46,1	Supérieur	0,0	0,9	0,0	Inférieur	Conforme
	10	49,4	52,0	1,4	2,3	48,4	Supérieur	0,0	2,0	0,0	Inférieur	Conforme

En période de nuit, le niveau ambiant est souvent supérieur au niveau résiduel. Cela peut s'expliquer car le point de mesure se situe à proximité de la route départementale D950 où le trafic peut varier d'une heure à l'autre, sans lien avec le vent ou les arrêts des éoliennes.

## PF6 - Chemin du Peu (Paizay le Tort)

#### Vents de Nord-Est

Classe homogène	Classe de vitesses de	Lamb	Lrés	Incertitude Uc	Incertitude Uc	Lamb*	Comparaison avec le seuil de niveau	EMERGENCE	Incertitude Uc	E*	Comparaison avec le seuil	Conclusion sur le respect de la
nomogene	vent			Ambiant	Résiduel		ambiant		<b>EMERGENCE</b>		d'émergence	réglementation
	3	28,7	29,2	1,3	1,8	27,7	Inférieur	0,0	1,4	0,0	Inférieur	Conforme
	4	32,8	33,3	1,4	1,3	31,8	Inférieur	0,0	0,6	0,0	Inférieur	Conforme
Nuit	5	36,6	36,2	1,3	1,3	35,6	Supérieur	0,4	0,6	0,0	Inférieur	Conforme
	6	38,0	37,0	1,3	1,3	37,0	Supérieur	1,1	0,8	0,1	Inférieur	Conforme
(22h-7h)	7	39,3	_	1,3	_	38,3	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion
	8	40,8	_	1,3	_	39,8	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion
	9	46,7	_	1,4	_	45,7	Supérieur	_	_	ı	_	Pas de conclusion
	3	35,9	35,6	1,3	1,5	34,9	Inférieur	0,3	1,1	0,0	Inférieur	Conforme
1	4	35,8	36,1	1,3	1,3	34,8	Inférieur	0,0	0,6	0,0	Inférieur	Conforme
Jour	5	38,3	39,2	1,3	1,3	37,3	Supérieur	0,0	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
(7h-22h)	6	39,2	39,3	1,5	1,7	38,2	Supérieur	0,0	1,5	0,0	Inférieur	Conforme
	7		_	_	_	_	_	_	_	_	_	Pas de conclusion

Les valeurs ont été calculées pour moins de 10 échantillons en période de nuit à 8 m/s et en période jour à 6 m/s.

## Vents de Sud-Ouest

Classe	Classe de			Incertitude	Incertitude		Comparaison avec		Incertitude		Comparaison avec	Conclusion sur le
Classe homogène	vitesses de	Lamb	Lrés	Uc	Uc	Lamb*	le seuil de niveau	<b>EMERGENCE</b>	<b>U</b> c	E*	le seuil	respect de la
	vent			Ambiant	Résiduel		ambiant		<b>EMERGENCE</b>		d'émergence	réglementation
Nuit (22h-7h)	3	28,7	27,1	1,3	1,4	27,7	Inférieur	1,6	1,2	0,6	Inférieur	Conforme
	4	31,6	30,6	1,3	1,4	30,6	Inférieur	1,0	1,0	0,0	Inférieur	Conforme
	5	34,3	34,2	1,3	1,3	33,3	Inférieur	0,1	0,5	0,0	Inférieur	Conforme
	6	37,2	37,3	1,3	1,3	36,2	Supérieur	0,0	0,5	0,0	Inférieur	Conforme
	7	40,5	41,4	1,4	1,5	39,5	Supérieur	0,0	1,0	0,0	Inférieur	Conforme
	8	43,9	45,7	1,5	1,3	42,9	Supérieur	0,0	0,8	0,0	Inférieur	Conforme
	9	49,0	47,7	1,8	1,3	48,0	Supérieur	1,3	1,6	0,3	Inférieur	Conforme
	3	37,1	36,3	1,3	1,4	36,1	Supérieur	0,9	1,1	0,0	Inférieur	Conforme
	4	36,2	36,8	1,3	1,3	35,2	Supérieur	0,0	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
	5	38,3	38,9	1,3	1,3	37,3	Supérieur	0,0	0,5	0,0	Inférieur	Conforme
Jour	6	40,8	41,4	1,3	1,3	39,8	Supérieur	0,0	0,5	0,0	Inférieur	Conforme
(7h-22h)	7	43,7	44,0	1,3	1,4	42,7	Supérieur	0,0	0,8	0,0	Inférieur	Conforme
	8	46,4	46,6	1,4	1,3	45,4	Supérieur	0,0	0,6	0,0	Inférieur	Conforme
	9	50,4	50,0	1,4	1,8	49,4	Supérieur	0,4	1,4	0,0	Inférieur	Conforme
	10	52,7	54,8	1,4	1,3	51,7	Supérieur	0,0	0,8	0,0	Inférieur	Conforme

## PF7 - Rue de Pete-Levrault (Melle)

#### Vents de Nord-Est

Classe homogène	Classe de vitesses de	Lamb	Lrés	Uc	Incertitude Uc	Lamb*	Comparaison avec le seuil de niveau	EMERGENCE	Incertitude Uc	E*	Comparaison avec le seuil	Conclusion sur le respect de la
	vent			Ambiant	Résiduel		ambiant		EMERGENCE		d'émergence	réglementation
Nuit (22h-7h)	3	30,1	30,7	1,3	1,3	29,1	Inférieur	0,0	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
	4	32,2	32,8	1,3	1,3	31,2	Inférieur	0,0	0,5	0,0	Inférieur	Conforme
	5	34,7	34,4	1,3	1,2	33,7	Inférieur	0,3	0,5	0,0	Inférieur	Conforme
	6	36,0	36,0	1,3	1,3	35,0	Inférieur	0,0	0,4	0,0	Inférieur	Conforme
	7	37,7	37,0	1,3	1,3	36,7	Supérieur	0,7	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
	8	39,9	_	1,3	_	38,9	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion
	9	43,6	_	1,3	_	42,6	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion
Jour (7h-22h)	3	35,5	35,1	1,3	1,4	34,5	Inférieur	0,4	1,0	0,0	Inférieur	Conforme
	4	36,3	36,4	1,3	1,3	35,3	Supérieur	0,0	0,6	0,0	Inférieur	Conforme
	5	37,7	38,8	1,3	1,3	36,7	Supérieur	0,0	0,6	0,0	Inférieur	Conforme
	6	39,7	39,7	1,3	1,3	38,7	Supérieur	0,0	0,6	0,0	Inférieur	Conforme
	7	41,5	_	1,3	_	40,5	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion

Classes	Classe de			Incertitude	Incertitude		Comparaison avec		Incertitude		Comparaison avec	Conclusion sur le
Classe	vitesses de	Lamb	Lrés	Uc	Uc	Lamb*	le seuil de niveau	<b>EMERGENCE</b>	Uc	E*	le seuil	respect de la
homogène	vent			Ambiant	Résiduel		ambiant		EMERGENCE		d'émergence	réglementation
	3	29,2	26,7	1,3	1,3	28,2	Inférieur	2,5	1,1	1,5	Inférieur	Conforme
	4	30,9	30,2	1,3	1,3	29,9	Inférieur	0,6	0,9	0,0	Inférieur	Conforme
Nuit	5	33,4	33,7	1,3	1,3	32,4	Inférieur	0,0	0,5	0,0	Inférieur	Conforme
	6	37,3	37,0	1,3	1,3	36,3	Supérieur	0,3	0,6	0,0	Inférieur	Conforme
(22h-7h)	7	39,9	41,1	1,4	1,3	38,9	Supérieur	0,0	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
	8	45,4	45,5	1,5	1,5	44,4	Supérieur	0,0	1,1	0,0	Inférieur	Conforme
	9	47,8	44,2	1,6	1,6	46,8	Supérieur	3,6	1,9	2,6	Inférieur	Conforme
	3	35,4	34,9	1,4	1,8	34,4	Inférieur	0,5	1,5	0,0	Inférieur	Conforme
	4	34,0	35,2	1,3	1,4	33,0	Inférieur	0,0	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
	5	36,5	37,5	1,3	1,3	35,5	Supérieur	0,0	0,5	0,0	Inférieur	Conforme
Jour	6	39,6	40,3	1,3	1,3	38,6	Supérieur	0,0	0,6	0,0	Inférieur	Conforme
(7h-22h)	7	42,6	43,4	1,4	1,4	41,6	Supérieur	0,0	0,8	0,0	Inférieur	Conforme
	8	47,7	46,6	1,4	1,3	46,7	Supérieur	1,1	1,0	0,1	Inférieur	Conforme
	9	51,2	50,3	1,4	2,0	50,2	Supérieur	0,9	1,7	0,0	Inférieur	Conforme
	10	53,8	55,2	1,4	1,8	52,8	Supérieur	0,0	1,4	0,0	Inférieur	Conforme

# PF8 - Plan du Queroy (Melle)

### Vents de Nord-Est

Classe homogène	Classe de vitesses de	Lamb	Lrés	Incertitude Uc	Incertitude Uc	Lamb*	Comparaison avec le seuil de niveau	EMERGENCE		E*	Comparaison avec	Conclusion sur le respect de la
	vent			Ambiant	Résiduel		ambiant		EMERGENCE		d'émergence	réglementation
	3	28,2	33,7	1,3	1,3	27,2	Inférieur	0,0	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
	4	31,4	34,3	1,4	1,3	30,4	Inférieur	0,0	0,6	0,0	Inférieur	Conforme
Nuit	5	33,8	33,6	1,3	1,3	32,8	Inférieur	0,2	0,6	0,0	Inférieur	Conforme
(22h-7h)	6	35,7	33,8	1,3	1,3	34,7	Inférieur	1,9	1,1	0,9	Inférieur	Conforme
(2211-711)	7	38,1	35,3	1,3	1,4	37,1	Supérieur	2,8	1,3	1,8	Inférieur	Conforme
	8	39,7	_	1,3	_	38,7	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion
	9											Pas de conclusion
	3	40,0	37,7	1,4	2,0	39,0	Supérieur	2,3	2,0	1,3	Inférieur	Conforme
Lave	4	43,0	41,1	1,4	1,5	42,0	Supérieur	1,9	1,4	0,9	Inférieur	Conforme
Jour	5	43,0	42,4	1,3	1,4	42,0	Supérieur	0,7	1,0	0,0	Inférieur	Conforme
(7h-22h)	6	42,1	38,9	1,4	1,9	41,1	Supérieur	3,2	2,0	2,2	Inférieur	Conforme
	7	39,4	_	3,3	_	32,8	Pas de conclusion	_	_	_	_	Pas de conclusion

Classe	Classe de			Incertitude	Incertitude		Comparaison avec		Incertitude		Comparaison avec	Conclusion sur le
	vitesses de	Lamb	Lrés	Uc	Uc	Lamb*	le seuil de niveau	<b>EMERGENCE</b>	Uc	E*	le seuil	respect de la
homogène	vent			Ambiant	Résiduel		ambiant		EMERGENCE		d'émergence	réglementation
	3	27,0	26,7	1,3	1,4	26,0	Inférieur	0,3	0,9	0,0	Inférieur	Conforme
	4	30,5	30,2	1,3	1,3	29,5	Inférieur	0,3	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
Nuit	5	33,8	33,8	1,3	1,3	32,8	Inférieur	0,1	0,5	0,0	Inférieur	Conforme
	6	36,7	36,8	1,3	1,3	35,7	Supérieur	0,0	0,4	0,0	Inférieur	Conforme
(22h-7h)	7	38,5	39,3	1,3	1,3	37,5	Supérieur	0,0	0,5	0,0	Inférieur	Conforme
	8	40,4	41,0	1,3	1,3	39,4	Supérieur	0,0	0,5	0,0	Inférieur	Conforme
	9	43,3	43,6	1,5	1,3	42,3	Supérieur	0,0	0,9	0,0	Inférieur	Conforme
	3	40,6	39,5	1,4	1,9	39,6	Supérieur	1,1	1,7	0,1	Inférieur	Conforme
	4	40,5	39,3	1,4	1,4	39,5	Supérieur	1,2	1,3	0,2	Inférieur	Conforme
	5	39,7	41,4	1,3	1,4	38,7	Supérieur	0,0	0,8	0,0	Inférieur	Conforme
Jour	6	40,7	41,5	1,3	1,4	39,7	Supérieur	0,0	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
(7h-22h)	7	42,1	43,4	1,3	1,4	41,1	Supérieur	0,0	0,9	0,0	Inférieur	Conforme
	8	43,2	45,8	1,3	1,3	42,2	Supérieur	0,0	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
	9	45,3	_	1,3	_	44,3	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion
	10	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	Pas de conclusion

# PF9 - La Pinaudière (Melle)

### Vents de Nord-Est

Classe homogène	Classe de vitesses de vent	Lamb	Lrés	Incertitude Uc Ambiant	Incertitude Uc Résiduel	Lamb*	Comparaison avec le seuil de niveau ambiant	EMERGENCE	Incertitude Uc EMERGENCE	E*	Comparaison avec le seuil d'émergence	Conclusion sur le respect de la réglementation
	3	27,7	29,4	1,3	1,3	26,7	Inférieur	0,0	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
	4	29,2	28,9	1,3	1,3	28,2	Inférieur	0,3	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
Nuit	5	28,7	28,2	1,3	1,3	27,7	Inférieur	0,5	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
(22h-7h)	6	29,7	29,4	1,3	1,3	28,7	Inférieur	0,3	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
(2211-711)	7	31,7	31,9	1,6	1,3	30,7	Inférieur	0,0	0,9	0,0	Inférieur	Conforme
	8	41,7	_	1,7	_	40,7	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion
	9	43,4	_	1,4	_	42,4	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion
	3	40,3	38,9	1,4	1,5	39,3	Supérieur	1,4	1,3	0,4	Inférieur	Conforme
Lave	4	40,5	40,7	1,3	1,4	39,5	Supérieur	0,0	0,8	0,0	Inférieur	Conforme
Jour (7h-22h)	5	42,6	42,6	1,4	1,3	41,6	Supérieur	0,0	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
(711-2211)	6	45,6	45,2	1,3	1,3	44,6	Supérieur	0,4	0,8	0,0	Inférieur	Conforme
	7	44,1	_	1,5	_	43,1	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion

Classe	Classe de			Incertitude	Incertitude		Comparaison avec		Incertitude		Comparaison avec	Conclusion sur le
homogène	vitesses de	Lamb	Lrés	Uc	Uc	Lamb*	le seuil de niveau	EMERGENCE		E*	le seuil	respect de la
	vent			Ambiant	Résiduel		ambiant		EMERGENCE		d'émergence	réglementation
	3	29,1	25,7	1,3	1,4	28,1	Inférieur	3,5	1,4	2,5	Inférieur	Conforme
	4	28,0	27,6	1,3	1,3	27,0	Inférieur	0,5	0,8	0,0	Inférieur	Conforme
Nuit	5	30,7	30,6	1,3	1,3	29,7	Inférieur	0,1	0,5	0,0	Inférieur	Conforme
(22h-7h)	6	33,7	34,3	1,3	1,3	32,7	Inférieur	0,0	0,6	0,0	Inférieur	Conforme
(2211-711)	7	37,8	38,1	1,4	1,3	36,8	Supérieur	0,0	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
	8	42,5	42,3	1,3	1,3	41,5	Supérieur	0,2	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
	9	44,0	45,0	1,4	1,4	43,0	Supérieur	0,0	0,9	0,0	Inférieur	Conforme
	3	38,8	36,5	1,5	1,6	37,8	Supérieur	2,3	1,6	1,3	Inférieur	Conforme
	4	37,3	38,1	1,4	1,5	36,3	Supérieur	0,0	1,2	0,0	Inférieur	Conforme
	5	37,1	38,3	1,3	1,3	36,1	Supérieur	0,0	0,8	0,0	Inférieur	Conforme
Jour	6	40,2	40,0	1,3	1,4	39,2	Supérieur	0,2	0,8	0,0	Inférieur	Conforme
(7h-22h)	7	43,3	43,4	1,3	1,4	42,3	Supérieur	0,0	0,8	0,0	Inférieur	Conforme
	8	45,9	46,3	1,4	1,3	44,9	Supérieur	0,0	0,8	0,0	Inférieur	Conforme
	9	49,3	50,6	1,4	1,9	48,3	Supérieur	0,0	1,6	0,0	Inférieur	Conforme
	10	51,5	52,3	1,3	1,8	50,5	Supérieur	0,0	1,4	0,0	Inférieur	Conforme

## PF12 - La Mine d'Or (Brioux-sur-Boutonne)

### Vents de Nord-Est

Classe homogène	Classe de vitesses de vent	Lamb	Lrés	Incertitude Uc Ambiant	Incertitude Uc Résiduel	Lamb*	Comparaison avec le seuil de niveau ambiant	EMERGENCE	Incertitude Uc EMERGENCE	E*	Comparaison avec le seuil d'émergence	Conclusion sur le respect de la réglementation
	3	28,4	26,6	1,9	2,1	27,4	Inférieur	1,8	2,4	0,8	Inférieur	Conforme
	4	29,2	28,0	1,9	1,8	28,2	Inférieur	1,2	2,0	0,2	Inférieur	Conforme
Nuit	5	31,2	28,9	1,5	1,8	30,2	Inférieur	2,2	1,8	1,2	Inférieur	Conforme
(22h-7h)	6	32,0	31,6	1,3	1,5	31,0	Inférieur	0,4	1,1	0,0	Inférieur	Conforme
(2211-711)	7	35,4	34,7	1,4	1,7	34,4	Inférieur	0,7	1,5	0,0	Inférieur	Conforme
	8	36,5	_	4,6	_	27,2	Pas de conclusion	_	_	_	_	Pas de conclusion
	9	42,6	_	1,8	_	41,6	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion
	3	55,7	54,9	1,4	1,8	54,7	Supérieur	0,8	1,6	0,0	Inférieur	Conforme
Love	4	53,9	54,4	1,3	1,3	52,9	Supérieur	0,0	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
Jour (7h-22h)	5	54,1	54,2	1,3	1,4	53,1	Supérieur	0,0	0,8	0,0	Inférieur	Conforme
(711-2211)	6	56,2	55,2	1,4	1,5	55,2	Supérieur	1,1	1,3	0,1	Inférieur	Conforme
	7	58,0	_	1,3	_	57,0	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion

Classes	Classe de			Incertitude	Incertitude		Comparaison avec		Incertitude		Comparaison avec	Conclusion sur le
Classe	vitesses de	Lamb	Lrés	Uc	Uc	Lamb*	le seuil de niveau	<b>EMERGENCE</b>	Uc	E*	le seuil	respect de la
homogène	vent			Ambiant	Résiduel		ambiant		EMERGENCE		d'émergence	réglementation
	3	28,6	35,6	1,7	1,4	27,6	Inférieur	0,0	1,4	0,0	Inférieur	Conforme
	4	30,8	30,6	1,5	1,8	29,8	Inférieur	0,2	1,6	0,0	Inférieur	Conforme
Nuit	5	29,9	29,3	1,4	1,5	28,9	Inférieur	0,6	1,2	0,0	Inférieur	Conforme
	6	33,8	35,4	1,4	1,5	32,8	Inférieur	0,0	1,1	0,0	Inférieur	Conforme
(22h-7h)	7	36,4	38,5	1,3	1,5	35,4	Supérieur	0,0	1,0	0,0	Inférieur	Conforme
	8	37,0	38,2	1,4	1,6	36,0	Supérieur	0,0	1,2	0,0	Inférieur	Conforme
	9	41,1	41,8	1,7	2,0	40,1	Supérieur	0,0	2,0	0,0	Inférieur	Conforme
	3	55,9	53,5	1,6	1,6	54,9	Supérieur	2,4	1,8	1,4	Inférieur	Conforme
	4	55,0	55,8	1,4	1,5	54,0	Supérieur	0,0	1,0	0,0	Inférieur	Conforme
	5	54,4	56,5	1,3	1,4	53,4	Supérieur	0,0	0,9	0,0	Inférieur	Conforme
Jour	6	56,1	54,2	1,3	1,5	55,1	Supérieur	1,9	1,4	0,9	Inférieur	Conforme
(7h-22h)	7	57,2	56,7	1,3	1,6	56,2	Supérieur	0,5	1,2	0,0	Inférieur	Conforme
	8	55,4	55,3	1,5	1,8	54,4	Supérieur	0,1	1,6	0,0	Inférieur	Conforme
	9	57,4	58,0	1,4	2,1	56,4	Supérieur	0,0	1,8	0,0	Inférieur	Conforme
	10	57,3	61,6	1,4	2,4	56,3	Supérieur	0,0	2,2	0,0	Inférieur	Conforme

# PF14 - La Bonnauderie (Salles)

### Vents de Nord-Est

Classe homogène	Classe de vitesses de	Lamb	Lrés	Incertitude Uc	Incertitude Uc	Lamb*	Comparaison avec le seuil de niveau	EMERGENCE	Incertitude Uc	E*	Comparaison avec le seuil	Conclusion sur le respect de la
nomogene	vent			Ambiant	Résiduel		ambiant		<b>EMERGENCE</b>		d'émergence	réglementation
	3	23,6	26,4	1,8	1,9	22,6	Inférieur	0,0	1,9	0,0	Inférieur	Conforme
	4	29,2	26,4	1,5	1,6	28,2	Inférieur	2,8	1,7	1,8	Inférieur	Conforme
Nuit	5	30,3	28,4	1,4	1,3	29,3	Inférieur	1,9	1,1	0,9	Inférieur	Conforme
(22h-7h)	6	33,9	33,4	1,3	1,3	32,9	Inférieur	0,5	0,9	0,0	Inférieur	Conforme
(2211-711)	7	33,3	33,5	1,4	1,3	32,3	Inférieur	0,0	0,8	0,0	Inférieur	Conforme
	8	29,1	_	1,9	_	28,1	Inférieur	_	_	_	_	Conforme
	9	39,6	_	1,7	_	38,6	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion
	3	39,0	36,9	1,5	1,7	38,0	Supérieur	2,1	1,7	1,1	Inférieur	Conforme
Laure	4	37,7	37,7	1,4	1,3	36,7	Supérieur	0,0	0,8	0,0	Inférieur	Conforme
Jour	5	39,8	38,4	1,4	1,4	38,8	Supérieur	1,4	1,3	0,4	Inférieur	Conforme
(7h-22h)	6	40,2	42,3	1,5	2,2	39,2	Supérieur	0,0	2,1	0,0	Inférieur	Conforme
	7	40,3	_	1,5	_	39,3	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion

Classe	Classe de			Incertitude	Incertitude		Comparaison avec		Incertitude		Comparaison avec	Conclusion sur le
homogène	vitesses de	Lamb	Lrés	Uc	Uc	Lamb*	le seuil de niveau	EMERGENCE	Uc	E*	le seuil	respect de la
nomogene	vent			Ambiant	Résiduel		ambiant		EMERGENCE		d'émergence	réglementation
	3	29,2	30,5	1,6	2,0	28,2	Inférieur	0,0	1,9	0,0	Inférieur	Conforme
	4	30,2	29,1	1,5	1,5	29,2	Inférieur	1,1	1,4	0,1	Inférieur	Conforme
Nuit	5	32,1	30,9	1,4	1,4	31,1	Inférieur	1,2	1,2	0,2	Inférieur	Conforme
	6	35,0	39,0	1,4	1,9	34,0	Inférieur	0,0	1,6	0,0	Inférieur	Conforme
(22h-7h)	7	39,1	45,4	1,6	1,6	38,1	Supérieur	0,0	1,3	0,0	Inférieur	Conforme
	8	43,1	45,7	1,6	1,5	42,1	Supérieur	0,0	1,3	0,0	Inférieur	Conforme
	9	47,3	44,6	1,5	4,7	46,3	Supérieur	2,7	4,7	12,1	_	Pas de conclusion
	3	43,0	41,7	1,3	1,3	42,0	Supérieur	1,3	1,0	0,3	Inférieur	Conforme
	4	43,5	42,8	1,3	1,3	42,5	Supérieur	0,7	0,9	0,0	Inférieur	Conforme
	5	44,7	45,2	1,3	1,3	43,7	Supérieur	0,0	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
Jour	6	45,5	45,5	1,3	1,3	44,5	Supérieur	0,0	0,6	0,0	Inférieur	Conforme
(7h-22h)	7	47,4	48,3	1,3	1,5	46,4	Supérieur	0,0	0,9	0,0	Inférieur	Conforme
	8	47,8	47,6	1,3	1,3	46,8	Supérieur	0,2	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
	9	50,1	49,3	1,3	1,4	49,1	Supérieur	0,8	1,0	0,0	Inférieur	Conforme
	10	51,4	52,1	1,4	2,1	50,4	Supérieur	0,0	1,8	0,0	Inférieur	Conforme

# PF15 - Rue de l'Abregeon (Lusseray)

### Vents de Nord-Est

Classe homogène	Classe de vitesses de vent	Lamb	Lrés	Incertitude Uc Ambiant	Incertitude Uc Résiduel	Lamb*	Comparaison avec le seuil de niveau ambiant	EMERGENCE	Incertitude Uc EMERGENCE	E*	Comparaison avec le seuil d'émergence	Conclusion sur le respect de la réglementation
	3	22,1	20,0	1,3	1,3	21,1	Inférieur	2,1	1,1	1,1	Inférieur	Conforme
	4	27,4	24,0	1,4	1,4	26,4	Inférieur	3,3	1,4	2,3	Inférieur	Conforme
Nuit	5	30,8	29,1	1,3	1,4	29,8	Inférieur	1,6	1,2	0,6	Inférieur	Conforme
(22h-7h)	6	32,9	31,1	1,3	1,3	31,9	Inférieur	1,8	1,1	0,8	Inférieur	Conforme
(2211-711)	7	33,8	_	1,3	_	32,8	Inférieur	_	_	_	_	Conforme
	8	29,8	_	1,3	_	28,8	Inférieur	_	_	_	_	Conforme
	9	37,6	_	1,5	_	36,6	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion
	3	36,3	36,9	1,4	1,5	35,3	Supérieur	0,0	1,1	0,0	Inférieur	Conforme
Louis	4	35,9	35,8	1,4	1,4	34,9	Inférieur	0,1	1,1	0,0	Inférieur	Conforme
Jour	5	36,7	36,3	1,4	1,7	35,7	Supérieur	0,3	1,5	0,0	Inférieur	Conforme
(7h-22h)	6	31,7	_	1,5	_	30,7	Inférieur	_	_	_	_	Conforme
	7		_	_	_	_	_	_	_	_	_	Pas de conclusion

Classes	Classe de			Incertitude	Incertitude		Comparaison avec		Incertitude		Comparaison avec	Conclusion sur le
Classe	vitesses de	Lamb	Lrés	Uc	Uc	Lamb*	le seuil de niveau	<b>EMERGENCE</b>	<b>U</b> c	E*	le seuil	respect de la
homogène	vent			Ambiant	Résiduel		ambiant		<b>EMERGENCE</b>		d'émergence	réglementation
	3	26,6	24,3	1,3	1,4	25,6	Inférieur	2,3	1,3	1,3	Inférieur	Conforme
	4	27,8	24,0	1,3	1,3	26,8	Inférieur	3,8	1,3	2,8	Inférieur	Conforme
Nuit	5	30,7	27,3	1,3	1,3	29,7	Inférieur	3,3	1,3	2,3	Inférieur	Conforme
	6	32,5	28,7	1,3	1,3	31,5	Inférieur	3,8	1,3	2,8	Inférieur	Conforme
(22h-7h)	7	34,0	31,6	1,3	1,3	33,0	Inférieur	2,3	1,2	1,3	Inférieur	Conforme
	8	35,8	35,1	1,3	1,4	34,8	Inférieur	0,8	0,9	0,0	Inférieur	Conforme
	9	38,3	37,1	1,3	1,4	37,3	Supérieur	1,3	1,1	0,3	Inférieur	Conforme
	3	35,9	33,4	1,4	1,3	34,9	Inférieur	2,5	1,3	1,5	Inférieur	Conforme
	4	33,0	33,3	1,3	1,4	32,0	Inférieur	0,0	0,9	0,0	Inférieur	Conforme
	5	34,6	35,4	1,3	1,3	33,6	Inférieur	0,0	0,6	0,0	Inférieur	Conforme
Jour	6	36,2	34,9	1,3	1,3	35,2	Supérieur	1,2	0,9	0,2	Inférieur	Conforme
(7h-22h)	7	37,9	37,3	1,3	1,4	36,9	Supérieur	0,5	0,9	0,0	Inférieur	Conforme
	8	38,9	39,4	1,3	1,3	37,9	Supérieur	0,0	0,5	0,0	Inférieur	Conforme
	9	40,7	41,5	1,3	1,4	39,7	Supérieur	0,0	0,8	0,0	Inférieur	Conforme
	10	42,4	43,8	1,3	1,3	41,4	Supérieur	0,0	0,6	0,0	Inférieur	Conforme

## PF16 - Rue Chalon (Lusseray)

### Vents de Nord-Est

Classe homogène	Classe de vitesses de vent	Lamb	Lrés	Incertitude Uc Ambiant	Incertitude Uc Résiduel	Lamb*	Comparaison avec le seuil de niveau ambiant	EMERGENCE	Incertitude Uc EMERGENCE	E*	Comparaison avec le seuil d'émergence	Conclusion sur le respect de la réglementation
	3	25,9	23,5	1,3	1,7	24,9	Inférieur	2,5	1,6	1,5	Inférieur	Conforme
	4	30,5	27,6	1,5	1,4	29,5	Inférieur	2,9	1,4	1,9	Inférieur	Conforme
	5	35,6	32,1	1,4	1,3	34,6	Inférieur	3,5	1,3	2,5	Inférieur	Conforme
Nuit	6	37,1	34,6	1,3	1,3	36,1	Supérieur	2,4	1,1	1,4	Inférieur	Conforme
(22h-7h)	7	38,2	35,3	1,3	1,3	37,2	Supérieur	2,9	1,2	1,9	Inférieur	Conforme
	8	41,6	_	1,4	_	40,6	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion
	9	39,0	_	1,3	_	38,0	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion
	3	46,1	44,2	1,8	2,0	45,1	Supérieur	1,9	2,2	0,9	Inférieur	Conforme
Lave	4	40,3	38,0	1,8	2,2	39,3	Supérieur	2,3	2,5	1,3	Inférieur	Conforme
Jour	5	40,7	40,7	1,4	1,7	39,7	Supérieur	0,0	1,3	0,0	Inférieur	Conforme
(7h-22h)	6	39,7	42,5	1,5	1,7	38,7	Supérieur	0,0	1,5	0,0	Inférieur	Conforme
	7	44,4	_	3,1	_	38,2	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion

Classe	Classe de			Incertitude	Incertitude		Comparaison avec		Incertitude		Comparaison avec	Conclusion sur le
homogène	vitesses de	Lamb	Lrés	Uc	Uc	Lamb*	le seuil de niveau	EMERGENCE	Uc	E*	le seuil	respect de la
Homogene	vent			Ambiant	Résiduel		ambiant		EMERGENCE		d'émergence	réglementation
	3	28,8	26,5	1,3	1,5	27,8	Inférieur	2,2	1,4	1,2	Inférieur	Conforme
	4	31,0	25,3	1,3	1,3	30,0	Inférieur	5,7	1,4	4,7	Supérieur	Conforme
Nuit	5	33,7	26,4	1,3	1,3	32,7	Inférieur	7,3	1,4	6,3	Supérieur	Conforme
(22h-7h)	6	36,8	29,7	1,3	1,3	35,8	Supérieur	7,1	1,4	6,1	Supérieur	Non conforme
(2211-711)	7	39,2	37,1	1,3	1,5	38,2	Supérieur	2,1	1,4	1,1	Inférieur	Conforme
	8	42,0	42,0	1,3	1,8	41,0	Supérieur	0,0	1,4	0,0	Inférieur	Conforme
	9	42,9	39,0	1,8	1,8	41,9	Supérieur	3,9	2,2	2,9	Inférieur	Conforme
	3	37,8	34,7	1,9	1,9	36,8	Supérieur	3,1	2,3	2,1	Inférieur	Conforme
	4	36,3	38,2	1,4	1,5	35,3	Supérieur	0,0	1,1	0,0	Inférieur	Conforme
	5	38,6	40,1	1,3	1,4	37,6	Supérieur	0,0	0,9	0,0	Inférieur	Conforme
Jour	6	40,8	40,7	1,3	1,5	39,8	Supérieur	0,1	1,0	0,0	Inférieur	Conforme
(7h-22h)	7	41,9	42,0	1,3	1,7	40,9	Supérieur	0,0	1,2	0,0	Inférieur	Conforme
	8	43,6	45,1	1,3	1,4	42,6	Supérieur	0,0	0,8	0,0	Inférieur	Conforme
	9	47,0	45,7	1,4	1,4	46,0	Supérieur	1,2	1,2	0,2	Inférieur	Conforme
	10	48,2	49,4	1,4	1,4	47,2	Supérieur	0,0	1,0	0,0	Inférieur	Conforme

Les valeurs ont été calculées pour moins de 10 échantillons en période de nuit à 9 m/s.

Une non-conformité est mesurée en période de nuit, pour un vent de vitesse standardisée de 6 m/s.

## PF17 - Rue du Coco (Chef-Boutonne)

### Vents de Nord-Est

Classe homogène	Classe de vitesses de vent	Lamb	Lrés	Incertitude Uc Ambiant	Incertitude Uc Résiduel	Lamb*	Comparaison avec le seuil de niveau ambiant	EMERGENCE	Incertitude Uc EMERGENCE	E*	Comparaison avec le seuil d'émergence	Conclusion sur le respect de la réglementation
	3	21,6	23,2	1,3	1,6	20,6	Inférieur	0,0	1,1	0,0	Inférieur	Conforme
	4	22,3	23,1	1,3	1,3	21,3	Inférieur	0,0	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
	5	23,4	23,3	1,3	1,4	22,4	Inférieur	0,1	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
Nuit	6	25,5	25,1	1,4	1,4	24,5	Inférieur	0,5	1,0	0,0	Inférieur	Conforme
(22h-7h)	7	28,9	27,2	1,5	1,4	27,9	Inférieur	1,7	1,4	0,7	Inférieur	Conforme
	8	34,2	_	1,5	_	33,2	Inférieur	_	_	_	_	Conforme
	9	39,9	_	1,4	_	38,9	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion
	3	42,2	40,4	1,5	1,9	41,2	Supérieur	1,7	1,9	0,7	Inférieur	Conforme
Lour	4	39,8	39,9	1,5	1,5	38,8	Supérieur	0,0	1,2	0,0	Inférieur	Conforme
Jour (7h 22h)	5	40,8	41,6	1,4	1,4	39,8	Supérieur	0,0	0,9	0,0	Inférieur	Conforme
(7h-22h)	6	43,6	42,5	1,4	1,6	42,6	Supérieur	1,2	1,4	0,2	Inférieur	Conforme
	7	45,4	_	1,3	_	44,4	Supérieur	_	_	_	_	Pas de conclusion

Classa	Classe de			Incertitude	Incertitude		Comparaison avec		Incertitude		Comparaison avec	Conclusion sur le
Classe homogène	vitesses de	Lamb	Lrés	Uc	Uc	Lamb*	le seuil de niveau	<b>EMERGENCE</b>	<b>U</b> c	E*	le seuil	respect de la
nomogene	vent			Ambiant	Résiduel		ambiant		<b>EMERGENCE</b>		d'émergence	réglementation
	3	25,6	25,2	1,3	1,7	24,6	Inférieur	0,5	1,3	0,0	Inférieur	Conforme
	4	26,4	26,2	1,3	1,5	25,4	Inférieur	0,2	1,1	0,0	Inférieur	Conforme
Nuit	5	28,8	27,9	1,3	1,3	27,8	Inférieur	0,8	0,8	0,0	Inférieur	Conforme
(22h-7h)	6	32,7	31,4	1,4	1,3	31,7	Inférieur	1,3	1,0	0,3	Inférieur	Conforme
(2211-711)	7	38,5	40,4	1,5	1,7	37,5	Supérieur	0,0	1,3	0,0	Inférieur	Conforme
	8	44,3	47,2	1,7	1,3	43,3	Supérieur	0,0	1,0	0,0	Inférieur	Conforme
	9	51,1	45,7	1,5	4,1	50,1	Supérieur	5,4	4,2	0,0	_	Pas de conclusion
	3	39,4	36,2	1,4	1,7	38,4	Supérieur	3,1	1,8	2,1	Inférieur	Conforme
	4	38,6	37,8	1,4	1,4	37,6	Supérieur	0,8	1,1	0,0	Inférieur	Conforme
	5	38,6	40,3	1,3	1,3	37,6	Supérieur	0,0	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
Jour	6	40,7	41,5	1,3	1,4	39,7	Supérieur	0,0	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
(7h-22h)	7	43,6	46,0	1,4	1,5	42,6	Supérieur	0,0	0,9	0,0	Inférieur	Conforme
	8	47,9	48,8	1,4	1,3	46,9	Supérieur	0,0	0,7	0,0	Inférieur	Conforme
	9	50,5	52,6	1,4	1,8	49,5	Supérieur	0,0	1,5	0,0	Inférieur	Conforme
	10	52,8	55,1	1,4	1,7	51,8	Supérieur	0,0	1,4	0,0	Inférieur	Conforme

## Annexe 2 : Réponse de la DREAL à propos de la demande de fourniture des rapports de suivi acoustiques des parcs éolien de la Tourette 1 et 2

Re: 79\_Genets - suivi acoustique

DUPOUY Eric - DREAL Nouvelle-Aquitaine/UD 17-79/SEDS <eric.dupouy@developpement-durable.gouv.fr>

À : Charlotte Nicolas < Charlotte Nicolas@volkswind.com >

Cc: GRUPP Stéphane - DREAL Nouvelle-Aquitaine/UD 17-79/SECM <stephane.grupp@developpement-durable.gouv.fr>;Gauthier Bousquet Bonjour Madame Nicolas,

En réponse à votre demande, je suis au regret de vous informer que la DREAL ne dispose pas du rapport acoustique du parc éolien exploité par 3D ENERGIES à Lusseray et Melle (dont l'extension construite en 2018).

L'article 10 de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 28 avril 2016 impose la réalisation d'un contrôle dans les 9 mois qui suivent la mise en service de l'extension mais pas de transmission à la DREAL :

Auto-surveillance des niveaux sonores

Une mesure de la situation acoustique est effectuée dans un délai de neuf mois à compter de la date de mise en service de l'installation par un organisme ou une personne qualifié.

Ce contrôle est effectué selon les dispositions de la norme NF 31-114 dans sa version en vigueur ou à défaut selon les dispositions de la norme NFS 31-114 dans sa version de juillet 2011.

Ce contrôle est réalisé indépendamment des contrôles ultérieurs que l'inspection des installations pourra demander. Les résultats des mesures ainsi que leur analyse et leur interprétation sont tenus à la disposition de l'inspection des installations classées.

Avez-vous appeler la société 3D ENERGIES en direct ?

Cordialement,

Eric Dupouy

DREAL UbD17.79 - Téléphone : 05 49 79 77 15

Le 26/07/2022 à 08:48, > Charlotte. Nicolas (par Internet) a écrit :

Boniour M. GRUPP.

Suite au précédent mail de M. DUPOUY, jai contacté les 2 interlocuteurs de 3D energies afin d'obtenir les résultats des campagnes acoustiques des parcs éoliens de la Tourette 1 et 2.

Je remercie M. DUPOUY d'ailleurs pour sa réponse.

Malheureusement, nous devons envoyer notre réponse à l'avis de la MRAe vendredi, et je n'ai pas encore eu de retour de la part de 3D énergies. Ma demande est récente et ils n'ont probablement pas eu le temps de nous répondre pour le moment, mais nous aurions vraiment besoin d'obtenir ces documents pour demain au plus tard. Vous serait-il possible de nous les transmettre svp?

Je vous remercie de votre compréhension et vous souhaite une agréable journée.

Bien cordialement.

Charlotte NICOLAS Cheffe de projets éolien

VOLKSWIND

VOLKSWIND France S.A.S Centre Régional de Limoges Aéroport Limoges Bellegarde. 87100 Limoges.

Tel.: 05 55 48 38 97 / 05 87 31 86 65

### Annexe 3 : Demande envoyée à 3D ENERGIES, exploitant des parcs éoliens de la Tourette 1 et 2

79\_ suivis acoustiques de parcs éoliens

Charlotte Nicolas < Charlotte. Nicolas@volkswind.com>

Jeu 21/07/2022 17:58

Bonjour,

Suite au retour de M. DUPOUY, je me permets de vous contacter afin de vous demander s'il vous était possible de nous envoyer vos suivis acoustiques relatifs aux parcs de la Tourette 1 et 2 svp?

Il nous est demandé de les ajouter à l'étude d'impact du projet éolien des Gênets, sur les communes de Lusseray, Melle et Chef-Boutonne, d'ici la fin du mois de Juillet. Un envoie d'ici la vous est possible ?

Je vous remercie pour votre considération et vous souhaite une bonne soirée.

Bien cordialement,

Charlotte NICOLAS Cheffe de projets éolien



VOLKSWIND France S.A.S

Centre Régional de Limoges Aéroport Limoges Bellegarde,

87100 Limoges.

Tel.: 05 55 48 38 97 / 05 87 31 86 65



Annexe 4 : Appréciation de l'impact résiduel sur les chiroptères et l'avifaune	



### XXI. 2. Appréciation de l'impact résiduel en phase chantier

#### XXI. 2. a. Avifaune

L'impact résiduel a été apprécié pour chaque taxon, lorsque l'application de la ou des mesure(s) ERC s'avérait nécessaire.

XXI. 2. a. i. Espèces observées sur l'AEI au cours des inventaires

Tableau 131 : Impacts résiduels en phase chantier sur les espèces observées au cours des inventaires

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	E	njeu fonctionn « habitat d'esp	el	Impacts bruts e		Mesures d'évitement, de compensation	l Impacts résiduels en phase chantier	
Chare		nom sacmanque	Nidification	Migration	Hivernage	Dérangement / Effarouchement	Perte directe d'habitats / Destruction d'individus	et de suivi	impacts restaucis en phase channel	
	Bondrée apivore	Pernis apivorus	Faible	Très faible	-	n.	n.		n.	
	Busard cendré	Circus pygargus	Modéré	Faible	-	Faible	Modéré		Très faible	
	Busard des roseaux	Circus aeruginosus	Modéré	Faible	Très faible	Faible	Modéré		Très faible	
Accipitriformes	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	Modéré	Faible	Très faible	Faible	Modéré		Très faible	
	Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	Faible	Très faible	-	n.	n.		n.	
	Milan noir	Milvus migrans	Faible	Très faible	-	Très faible	n.		n.	
	Milan royal	Milvus milvus	-	Très faible	Très faible	Très faible	n.		n.	
Ansériformes	Tadorne de Belon	Tadorna tadorna	Très faible	-	-	n.	n.	Mesure E1 :	n.	
Apodiformes	Apodiformes Martinet noir	Apus apus	Très faible	-	-	n.	n.	Implantation des éoliennes en-dehors des secteurs les plus sensibles pour	n.	
	Goéland argenté	Larus argentatus	Très faible	-	-	n.	n.	la biodiversité	n.	
	Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	Faible	-	-	n.	n.		n.	
Charadriiformes	Oedicnème criard	Burhinus oedicnemus	Modéré	Modéré	-	Faible	Modéré	Mesure E2 : Adaptation calendaire des travaux	Très faible	
	Pluvier doré	Pluvialis apricaria	-	Modéré	Faible	Faible	n.	Adaptation calendaire des travaux	Très faible	
	Vanneau huppé	Vanellus vanellus	Faible	Très faible	Très faible	Faible	Faible	Mesure C1:	Très faible	
Ciconiiformes	Cigogne blanche	Ciconia ciconia	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	n.	Compensation des linéaires de haies impactés par le chantier	n.	
Columbiformes	Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	Modéré	-	-	Modéré	Modéré	impactes par le chantier	Faible	
	Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	Modéré	-	-	Modéré	Modéré	Mesure S1 :	Faible	
Falconiformes	Faucon émerillon	Falco columbarius	-	Faible	Très faible	Très faible	n.	Mise en place d'un coordinateur environnemental de travaux et d'un PAE	n.	
raiconnormes	Faucon hobereau	Falco subuteo	Faible	-	-	Modéré	Modéré	environnemental de travaux et d'un PAE	Faible	
	Faucon pèlerin	Falco peregrinus	-	Faible	Très faible	Très faible	n.		n.	
Galliformes	Caille des blés	Coturnix coturnix	Faible	-	-	Faible	Modéré		Très faible	
	Alouette des champs	Alauda arvensis	Faible	-	-	Modéré	Fort		Faible	
	Alouette Iulu	Lullula arborea	Fort	Très faible	Modéré	Faible	Modéré		Très faible	
Passériformes	Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	Fort	-	-	n.	n.		n.	
r assemblines	Bruant jaune	Emberiza citrinella	Modéré	-	-	Faible	Faible		Très faible	
	Bruant proyer	Emberiza calandra	Faible	-	-	Modéré	Modéré		Faible	
	Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	Modéré	-	-	Modéré	Modéré		Faible	

56



Ordre	Nom commun	Nom scientifique		njeu fonctionno « habitat d'esp		Impacts bruts er	າ phase chantier	Mesures d'évitement, de compensation	Impacts résiduels en phase chantier
Orare	Noni commun	Noin Scientinique	Nidification	Migration	Hivernage	Dérangement / Effarouchement	Perte directe d'habitats / Destruction d'individus	et de suivi	impacts residuels en phase chantier
	Choucas des tours	Corvus monedula	Très faible	-	-	n.	n.		n.
	Cisticole des joncs	Cisticola juncidis	Faible	-	-	Faible	Modéré		Très faible
	Fauvette grisette	Sylvia communis	Modéré	-	-	Faible	Modéré		Très faible
	Gobemouche gris	Muscicapa striata	Modéré	-	-	Très faible	Très faible		n.
	Gorgebleue à miroir	Luscinia svecica	Faible	Modéré	-	Faible	Modéré	Mesure E1 : Implantation des éoliennes en-dehors des secteurs les plus sensibles pour la biodiversité	Très faible
	Grive draine	Turdus viscivorus	Modéré	-	-	Très faible	Très faible		n.
	Grosbec casse-noyaux	Coccothraustes coccothraustes	Modéré	-	-	Très faible	Très faible		n.
	Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	Très faible	-	-	n.	n.		n.
	Hirondelle de rivage	Riparia riparia	Très faible	-	-	n.	n.	Mesure E2 : Adaptation calendaire des travaux	n.
	Hirondelle rustique	Hirundo rustica	Très faible	-	-	n.	n.		n.
	Linotte mélodieuse	Linaria cannabina	Modéré	-	-	Modéré	Modéré	Mesure C1 :	Faible
	Moineau domestique	Passer domesticus	Très faible	-	-	n.	n.	Compensation des linéaires de haies impactés par le chantier	n.
	Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	Très fort	Modéré	-	Modéré	Fort	impactes par le charteer	Faible
	Pipit rousseline	Anthus campestris	-	Très faible	-	n.	n.	Mesure S1:	n.
	Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	Fort	-	-	n.	n.	Mise en place d'un coordinateur environnemental de travaux et d'un PAE	n.
	Serin cini	Serinus serinus	Modéré	-		Faible	Modéré	chiving memerical de travador et a dil l'Al	Très faible
	Tarier pâtre	Saxicola torquata	Modéré	-		Faible	Modéré		Très faible
	Verdier d'Europe	Chloris chloris	Modéré	-	-	Modéré	Modéré		Faible
Pélécaniformes	Héron cendré	Ardea cinerea	Très faible	-	-	n.	n.		n.
relecaniionmes	Héron garde-bœufs	Bubulcus ibis	Très faible	-	-	n.	n.		n.
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	Athene noctua	Très faible	-	-	Très faible	Très faible		n.
Strigitornies	Effraie des clochers Tyto alba		Très faible	-	-	n.	n.		n.



XXI. 2. a. ii. Espèces mentionnées dans les recueils bibliographiques du GODS

Tableau 132 : Impacts résiduels en phase chantier sur les espèces issues de la bibliographie (GODS)

Tableau 132 : Impacts résiduels en phase chantier sur les espèces issues de la bibliographie (GODS)												
				njeu fonctionr abitat d'espèc		Impacts bruts e	n phase chantier					
Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Nidification	Migration	Hivernage	Dérangement / Effarouchement	Perte directe d'habitats / Destruction d'individus	Mesures d'évitement, de compensation et de suivi	Impacts résiduels en phase chantier			
	Aigle botté	Hieraaetus pennatus	Très faible	Très faible	-	n.	n.		n.			
A	Autour des palombes	Accipiter gentilis	Très faible	-	-	n.	n.		n.			
Accipitriformes	Balbuzard pêcheur	Pandion haliaetus	-	Très faible	-	n.	n.		n.			
	Elanion blanc	Elanus caeruleus	Modéré	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible		n.			
Ansériformes	Sarcelle d'été	Spatula querquedula	-	Très faible	-	n.	n.		n.			
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus	-	Faible	-	n.	n.		n.			
	Avocette élégante	Recurvirostra avosetta	-	Très faible	-	n.	n.		n.			
	Barge à queue noire	Limosa limosa	-	Très faible	-	n.	n.		n.			
	Barge rousse	Limosa lapponica	-	Très faible	-	n.	n.		n.			
	Chevalier gambette	Tringa totanus	-	Très faible	-	n.	n.	Mesure E1:  Implantation des éoliennes en-dehors des secteurs les plus sensibles pour la biodiversité  Mesure E2:	n.			
	Chevalier sylvain	Tringa glareola	-	Très faible	-	n.	n.		n.			
	Combattant varié	Calidris pugnax	-	Très faible	-	n.	n.		n.			
	Courlis cendré	Numenius arquata	Très faible	-	-	n.	n.		n.			
	Courlis corlieu	Numenius phaeopus	-	Très faible	-	n.	n.	Adaptation calendaire des travaux	n.			
Charadriformes	Échasse blanche	Himantopus himantopus	-	Très faible	-	n.	n.	Mesure C1 :	n.			
	Guifette moustac	Chlidonias hybrida	-	Très faible	-	n.	n.	Compensation des linéaires de haies	n.			
	Guifette noire	Chlidonias niger	-	Très faible	-	n.	n.	impactés par le chantier	n.			
	Mouette mélanocéphale	Ichthyaetus melanocephalus	-	Très faible	-	n.	n.	Mesure S1 : Mise en place d'un coordinateur	n.			
	Mouette pygmée	Hydrocoloeus minutus	-	Très faible	-	n.	n.	environnemental de travaux et d'un PAE	n.			
	Pluvier guignard	Eudromias morinellus	-	Très faible	-	n.	n.		n.			
	Sterne pierregarin	Sterna hirundo	-	Très faible	-	n.	n.		n.			
Ciconiformes	Cigogne noire	Ciconia nigra	Très faible	Très faible	Très faible	n.	n.		n.			
Columbiformes	Pigeon colombin	Columba oenas	Fort	-	-	n.	n.		n.			
Coraciformes	Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	-	Très faible	-	n.	n.		n.			
	Grue cendrée	Grus grus	-	Très faible	-	n.	n.		n.			
Gruiformes	Marouette ponctuée	Porzana porzana	-	Très faible	-	n.	n.		n.			
	Râle des genêts	Crex crex	-	Très faible	-	n.	n.		n.			
Otidiformes	Outarde canepetière	Tetrax tetrax	-	Très faible	-	n.	n.		n.			
Passériformes	Alouette calandrelle	Calandrella brachydactyla	-	Très faible	-	n.	n.		n.			



	Nom commun	Nom scientifique	Enjeu fonctionnel « habitat d'espèces »			Impacts bruts e	n phase chantier		Impacte váciduale an phace chaptier	
Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Nidification	Migration	Hivernage	Dérangement / Effarouchement	Perte directe d'habitats / Destruction d'individus	Mesures d'évitement, de compensation et de suivi	Impacts résiduels en phase chantier	
	Bruant ortolan	Emberiza hortulana	-	Faible	-	n.	n.		n.	
	Fauvette des jardins	Sylvia borin	Modéré	-	-	Très faible	Très faible	Mesure E1 :	n.	
	Fauvette pitchou	Sylvia undata	-	Très faible	-	n.	n.	Implantation des éoliennes en-dehors des	n.	
	Moineau friquet	Poecile montanus	Très faible	-	-	n.	n.	secteurs les plus sensibles pour	n.	
	Roitelet huppé	Regulus regulus	Faible	-	-	n.	n.	la biodiversité	n.	
	Aigrette garzette	Egretta garzetta	Très faible	Faible	Très faible	n.	n.	Mesure E2 :	n.	
	Bihoreau gris	Nycticorax nycticorax	-	Très faible	-	n.	n.	Adaptation calendaire des travaux	n.	
Pélécaniformes	Blongios nain	Ixobrychus minutus	-	Très faible	-	n.	n.	Mesure C1 :	n.	
relecalifornies	Grande Aigrette	Ardea alba	Très faible	Modéré	Très faible	n.	n.	Compensation des linéaires de haies	n.	
	Héron pourpré	Ardea purpurea	-	Très faible	-	n.	n.	impactés par le chantier	n.	
	Spatule blanche	Platalea leucorodia	-	Très faible	-	n.	n.	Mesure S1:	n.	
	Pic épeichette	Dendrocopos minor	Modéré	-	-	Très faible	Très faible	Mise en place d'un coordinateur	n.	
Piciformes	Pic mar	Dendrocopos medius	-	-	Très faible	n.	n.	environnemental de travaux et d'un PAE	n.	
	Pic noir	Dryocopus martius	-	-	Très faible	n.	n.		n.	
Strigiformes	Hibou des marais	Asio flammeus	Très faible	-	Très faible	n.	n.		n.	
Suignormes	Petit-duc scops	Otus scops	Fort	-	-	n.	n.		n.	

Après application des mesures E1, E2 et S1, l'impact relatif au dérangement, à la perte d'habitats et à la destruction d'individus devient négligeable pour la majorité des espèces. Il n'est pas considéré comme « nul », dans le sens où des individus seront très certainement présents lors du chantier, leur nidification étant terminée ou n'ayant pas débuté. Le dérangement causé ne sera toutefois pas significatif.

Certaines espèces conservent un impact résiduel très faible à faible du fait que la mesure E2 ne leur est pas profitable en période internuptiale : en effet, ces oiseaux peuvent être présents sur le site en-dehors de la saison de reproduction (Busards, Alouettes, Bruant proyer, etc.). Pour rappel, le report de ces espèces sur des zones favorables aux alentours est possible, et l'activité du chantier n'est pas prévue en simultané sur l'ensemble des emplacements d'éoliennes.

En phase chantier, suite à l'application des mesures ERC, les impacts résiduels sur l'avifaune sont considérés comme négligeables à faibles.



#### XXI. 2. b. Chiroptères, faune terrestre, flore et habitats

A l'instar de l'avifaune, l'impact résiduel impliquant les Chiroptères et la faune terrestre a été apprécié taxon par taxon, lorsque l'application de ou des mesure(s) ERC s'avérait nécessaire.

Tableau 133 : Impacts résiduels en phase chantier sur les Chiroptères

Tableau 133 : Impacts résiduels en phase chantier sur les Chiroptères												
	Enjeu fonctionnel	Impacts	bruts en phase chantie	er	Mesures d'évitement, de compensation							
Espèces	discriminant*	Dérangement / Effarouchement	Atteintes aux habitats	Mortalité	et de suivi	Impacts résiduels en phase chantier						
Minioptère de Schreibers	Très faible	n.	Faible	-		n.						
Grand Rhinolophe	Très fort	n.	Faible	-		n.						
Petit Rhinolophe	Fort	n.	Faible	-		n.						
Pipistrelle commune	Fort	Faible	Faible	-		n.						
Pipistrelle de Kuhl	Fort	Faible	Faible	-		n.						
Pipistrelle pygmée	Très faible	Faible	Faible	-		n.						
Sérotine commune	Fort	n.	Faible	-	<u>Mesure E1</u> : Implantation des éoliennes en-dehors des secteurs les plus	n.						
Noctule commune	Fort	Faible	Faible	-	sensibles pour la biodiversité	n.						
Noctule de Leisler	Modéré	Faible	Faible	-	<u>Mesure E2</u> : Adaptation calendaire des travaux	n.						
Grand Murin	Modéré	n.	Faible	-	Mesure C1 :	n.						
Murin d'Alcathoe	Modéré	Faible	Faible	-	Compensation des linéaires de haies impactés par le chantier	n.						
Murin à oreilles échancrées	Faible	n.	Faible	-	<u>Mesure S1</u> : Mise en place d'un coordinateur environnemental de travaux	n.						
Murin de Natterer	Fort	Faible	Faible	-	et d'un PAE	n.						
Murin de Daubenton	Modéré	Faible	Faible	-		n.						
Murin à moustaches	Fort	Faible	Faible	-		n.						
Murin de Bechstein	Faible	Faible	Faible			n.						
Oreillard gris	Fort	n.	Faible	-		n.						
Oreillard roux	Très faible	Faible	Faible			n.						
Barbastelle d'Europe	Fort	Faible	Faible	-		n.						

Suite à l'application des mesures ERC adéquates, les impacts résiduels relatifs aux dérangements générés par les travaux sont jugés négligeables pour l'ensemble des espèces de Chiroptères.

Enfin, pour ce qui est des autres groupes taxonomiques (insectes, reptiles, amphibiens, mammifères terrestres et flore), aucun impact brut notable consécutif aux travaux n'a été mis en évidence ; les impacts résiduels sont par conséquent considérés comme **négligeables** pour l'ensemble des taxons également.

En phase chantier, suite à l'application des mesures ERC, les impacts résiduels sur les Chiroptères, la faune terrestre, la flore et les habitats sont considérés comme négligeables.



### XXII. 2. Appréciation de l'impact résiduel en phase d'exploitation

#### XXII. 2. a. Avifaune

L'impact résiduel a été apprécié pour chaque taxon, lorsque l'application de la ou des mesure(s) ERC s'avérait nécessaire.

XXII. 2. a. i. Espèces observées sur l'AEI au cours des inventaires

Tableau 135 : Impacts résiduels en phase d'exploitation sur les espèces observées au cours des inventaires

Ordre			E	njeu fonctionn « habitat d'esp	el	·		'exploitation	Mesures d'évitement et de	Impacts résiduels en	
Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Nidification	Migration	Hivernage	Dérangement / Perte indirecte d'habitats (effet repoussoir)	Effet barrière	Mortalité par collision / barotraumatisme	réduction	phase d'exploitation	Mesures de suivi
	Bondrée apivore	Pernis apivorus	Faible	Très faible	-	n.	Très faible	Faible		n.	
	Busard cendré	Circus pygargus	Modéré	Faible	-	n.	n.	Fort		Faible	
	Busard des roseaux	Circus aeruginosus	Modéré	Faible	Très faible	n.	Très faible	Faible		n.	
Accipitriformes	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	Modéré	Faible	Très faible	n.	Très faible	Modéré		Très faible	
	Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	Faible	Très faible	-	n.	Très faible	Faible		n.	
	Milan noir	Milvus migrans	Faible	Très faible	-	n.	Très faible	Modéré	Mesure E1 :	Très faible	
	Milan royal	Milvus milvus	-	Très faible	Très faible	n.	Très faible	Modéré	Implantation des éoliennes	Très faible	
Ansériformes	Tadorne de Belon	Tadorna tadorna	Très faible	-	-	n.	n.	Très faible	en-dehors des secteurs les plus	n.	
Apodiformes	Martinet noir	Apus apus	Très faible	-	-	n.	n.	Modéré	sensibles pour la biodiversité	Faible	Mesure S3 :
	Goéland argenté	Larus argentatus	Très faible	-	-	n.	n.	Faible	Mesure R1 ·	n.	Suivi de mortalité avifaune /
	Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	Faible	-	-	n.	n.	Fort	Mesure R1 : Choix du gabarit des éoliennes	Faible	Chiroptères
Charadriiformes	Oedicnème criard	Burhinus oedicnemus	Modéré	Modéré	-	n.	n.	Faible		n.	Mesure A4 :
	Pluvier doré	Pluvialis apricaria	-	Modéré	Faible	Fort	Faible	Modéré	Mesures R2 & R3: Maintien d'habitats	Faible	Suivi de l'activité alimentaire de l'avifaune en cas de fauches / moissons / labours
	Vanneau huppé	Vanellus vanellus	Faible	Très faible	Très faible	Modéré	Très faible	Faible	peu favorables à la faune en-	n.	
Ciconiiformes	Cigogne blanche	Ciconia ciconia	Très faible	Très faible	Très faible	n.	Très faible	Très faible	dessous des éoliennes et	n.	,
Columbiformes	Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	Modéré	-	-	n.	n.	Modéré	limitation de l'éclairage nocturne	Très faible	<u>Mesure A5</u> : Suivi complet de l'activité de
	Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	Modéré	-	-	n.	n.	Fort	des éoliennes	Faible	l'avifaune
Falconiformes	Faucon émerillon	Falco columbarius	-	Faible	Très faible	n.	Très faible	Faible	Mesure R5:	n.	
raiconnormes	Faucon hobereau	Falco subuteo	Faible	-	-	n.	n.	Modéré	Programmation d'un protocole	Très faible	
	Faucon pèlerin	Falco peregrinus	-	Faible	Très faible	n.	Très faible	Faible	d'arrêt des éoliennes la nuit	n.	
Galliformes	Caille des blés	Coturnix coturnix	Faible	-	-	n.	n.	Faible		n.	
	Alouette des champs	Alauda arvensis	Faible	-	-	Modéré	n.	Fort		Faible	
	Alouette Iulu	Lullula arborea	Fort	Très faible	Modéré	n.	Très faible	Modéré		Très faible	
Passériformes	Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	Fort	-	-	n.	n.	Modéré		Très faible	
. 43301110111103	Bruant jaune	Emberiza citrinella	Modéré	-	-	n.	n.	Modéré		Très faible	
	Bruant proyer	Emberiza calandra	Faible	-	-	n.	n.	Modéré		Très faible	
	Chardonneret élégant	donneret élégant Carduelis carduelis		-	-	n.	n.	Faible		n.	

61



Ordre		Nom scientifique		njeu fonctionn « habitat d'esp		Impacts bru	ts en phase d	l'exploitation	Mesures d'évitement et de	Impacts résiduels en	Masures de sulvi
Orare	Nom commun	nom scientifique	Nidification	Migration	Hivernage	Dérangement / Perte indirecte d'habitats (effet repoussoir)	Effet barrière	Mortalité par collision / barotraumatisme	réduction	phase d'exploitation	iviesures de Suivi
	Choucas des tours	Corvus monedula	Très faible	-	-	n.	n.	Très faible		n.	
	Cisticole des joncs	Cisticola juncidis	Faible	-	-	n.	n.	Faible		n.	
	Fauvette grisette	Sylvia communis	Modéré	-	-	Modéré	n.	Faible		n.	
	Gobemouche gris	Muscicapa striata	Modéré	-	-	n.	n.	Modéré		Très faible	
	Gorgebleue à miroir	Luscinia svecica	Faible	Modéré	-	n.	n.	Faible	Mesure E1 :	n.	
	Grive draine	Turdus viscivorus	Modéré	-	-	n.	n.	Faible	Implantation des éoliennes en-dehors des secteurs les plus	n.	
	Grosbec casse-noyaux	Coccothraustes coccothraustes	Modéré	-	-	n.	n.	Faible	sensibles pour la biodiversité	n.	Mesure S3 : Suivi de mortalité avifaune /
	Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	Très faible	-	-	n.	n.	Modéré	<u>IVIESUIE IXI</u> .	Très faible	Chiroptères
	Hirondelle de rivage	Riparia riparia	Très faible	-	-	n.	n.	Très faible	Choix du gabarit des éoliennes	n.	Mesure A4 : Suivi de l'activité alimentaire de
	Hirondelle rustique	Hirundo rustica	Très faible	-	-	n.	n.	Très faible	A4	n.	
	Linotte mélodieuse	Linaria cannabina	Modéré	-	-	Modéré	n.	Modéré	Mesures R2 & R3 : Maintien d'habitats	Très faible	l'avifaune en cas de fauches /
	Moineau domestique	Passer domesticus	Très faible	-	-	n.	n.	Modéré	peu favorables à la faune en-	Très faible	moissons / labours
	Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	Très fort	Modéré	-	n.	n.	Modéré	dessous des éoliennes et	Très faible	Mesure A5 :
	Pipit rousseline	Anthus campestris	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible	limitation de l'éclairage nocturne des éoliennes	n.	Suivi complet de l'activité de l'avifaune
	Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	Fort	-	-	n.	n.	Modéré	des eolieilles	Très faible	i avifaune
	Serin cini	Serinus serinus	Modéré	-	-	n.	n.	Faible	Mesure R5:	n.	
	Tarier pâtre	Saxicola torquata	Modéré	-	-	n.	n.	Faible	Programmation d'un protocole	n.	
	Verdier d'Europe	Chloris chloris	Modéré	-	-	n.	n.	Modéré	d'arrêt des éoliennes la nuit	Très faible	
Pélécaniformes	Héron cendré	Ardea cinerea	Très faible	-	-	n.	n.	Faible		n.	
relecaniformes	Héron garde-bœufs	Bubulcus ibis	Très faible	-	-	n.	n.	Très faible		n.	
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	Athene noctua	Très faible	-	-	n.	n.	Très faible		n.	
Strigitorities	Effraie des clochers	Tyto alba	Très faible	-	-	n.	n.	Faible		n.	



XXII. 2. a. ii. Espèces mentionnées dans les recueils bibliographiques du GODS

Tableau 136 : Impacts résiduels en phase d'exploitation sur les espèces issues de la bibliographie (GODS)

				raphie (GODS)							
				Enjeu fonctionno nabitat d'espèce		Impacts bro	uts en phase (	d'exploitation			
Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Nidification	Migration	Hivernage	Dérangement / Perte indirecte d'habitats (effet repoussoir)	Effet barrière	Mortalité par collision / barotraumatisme	Mesures d'évitement et de réduction	Impacts résiduels en phase d'exploitation	Mesures de suivi
	Aigle botté	Hieraaetus pennatus	Très faible	Très faible	-	n.	n.	Très faible		n.	
Accipitriformes	Autour des palombes	Accipiter gentilis	Très faible	-	-	n.	n.	Très faible		n.	
Accipititionnes	Balbuzard pêcheur	Pandion haliaetus	-	Très faible	-	n.	n.	Faible		n.	
	Elanion blanc	Elanus caeruleus	Modéré	Très faible	Très faible	n.	n.	Faible		n.	
Ansériformes	Sarcelle d'été	Spatula querquedula	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible		n.	
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus	-	Faible	-	n.	n.	Faible		n.	
	Avocette élégante	Recurvirostra avosetta	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible		n.	
	Barge à queue noire	Limosa limosa	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible	Mesure E1 :	n.	
	Barge rousse	Limosa lapponica	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible	Implantation des éoliennes	n.	
	Chevalier gambette	Tringa totanus	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible	en-dehors des secteurs les plus	n.	
	Chevalier sylvain	Tringa glareola	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible	sensibles pour la biodiversité	n.	Mesure S3:
	Combattant varié	Calidris pugnax	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible	Mesure R1 :	n.	Suivi de mortalité avifaune / Chiroptères  Mesure A4 : Suivi de l'activité alimentaire de l'avifaune en cas de fauches /
	Courlis cendré	Numenius arquata	Très faible	-	-	n.	n.	Très faible	Choix du gabarit des éoliennes	n.	
	Courlis corlieu	Numenius phaeopus	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible		n.	
Charadriformes	Échasse blanche	Himantopus himantopus	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible	<u>Mesures R2 &amp; R3</u> : Maintien d'habitats	n.	
	Guifette moustac	Chlidonias hybrida	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible	peu favorables à la faune en-	n.	moissons / labours
	Guifette noire	Chlidonias niger	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible	dessous des éoliennes et limitation de l'éclairage nocturne	n.	Mesure A5 :
	Mouette mélanocéphale	Ichthyaetus melanocephalus	-	Très faible	-	n.	n.	Faible	des éoliennes	n.	Suivi complet de l'activité de l'avifaune
	Mouette pygmée	Hydrocoloeus minutus	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible	Mesure R5 :	n.	
	Pluvier guignard	Eudromias morinellus	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible	Programmation d'un protocole	n.	
	Sterne pierregarin	Sterna hirundo	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible	d'arrêt des éoliennes la nuit	n.	
Ciconiformes	Cigogne noire	Ciconia nigra	Très faible	Très faible	Très faible	n.	Très faible	Très faible		n.	
Columbiformes	Pigeon colombin	Columba oenas	Fort	-	-	n.	n.	Fort		Faible	
Coraciformes	Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible		n.	
	Grue cendrée	Grus grus	-	Très faible	-	n.	Très faible	Très faible		n.	
Gruiformes	Marouette ponctuée	Porzana porzana	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible		n.	
	Râle des genêts	Crex crex	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible		n.	
Otidiformes	Outarde canepetière	Tetrax tetrax	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible		n.	
Passériformes	Alouette calandrelle	Calandrella brachydactyla	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible		n.	



Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Enjeu fonctionnel « habitat d'espèces »			Impacts bruts en phase d'exploitation					
			Nidification	Migration	Hivernage	Dérangement / Perte indirecte d'habitats (effet repoussoir)	Effet barrière	Mortalité par collision / barotraumatisme	Mesures d'évitement et de réduction	Impacts résiduels en phase d'exploitation	Mesures de suivi
	Bruant ortolan	Emberiza hortulana	-	Faible	-	n.	n.	Faible	<u>Mesure E1</u> : Implantation des éoliennes en-dehors des secteurs les plus	n.	Mesure S3 : Suivi de mortalité avifaune / Chiroptères  Mesure A4 : Suivi de l'activité alimentaire de l'avifaune en cas de fauches / moissons / labours  Mesure A5 : Suivi complet de l'activité de l'avifaune
	Fauvette des jardins	Sylvia borin	Modéré	-	-	n.	n.	Faible		n.	
	Fauvette pitchou	Sylvia undata	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible		n.	
	Moineau friquet	Poecile montanus	Très faible	-	-	n.	n.	Très faible		n.	
	Roitelet huppé	Regulus regulus	Faible	-	-	n.	n.	Modéré	sensibles pour la biodiversité	Très faible	
	Aigrette garzette	Egretta garzetta	Très faible	Faible	Très faible	n.	n.	Faible	<u>Mesure R1</u> : Choix du gabarit des éoliennes	n.	
	Bihoreau gris	Nycticorax nycticorax -	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible		n.	
D414:f	Blongios nain	Ixobrychus minutus	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible		n.	
Pélécaniformes	Grande Aigrette	Ardea alba	Très faible	Modéré	Très faible	n.	n.	Faible	Mesures R2 & R3 : Maintien d'habitats peu favorables à la faune endessous des éoliennes et limitation de l'éclairage nocturne des éoliennes  Mesure R5 : Programmation d'un protocole d'arrêt des éoliennes la nuit	n.	
	Héron pourpré	Ardea purpurea	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible		n.	
	Spatule blanche	Platalea leucorodia	-	Très faible	-	n.	n.	Très faible		n.	
Piciformes	Pic épeichette	Dendrocopos minor	Modéré	-	-	n.	n.	Faible		n.	
	Pic mar	Dendrocopos medius	-	-	Très faible	n.	n.	Très faible		n.	
	Pic noir	Dryocopus martius	-	-	Très faible	n.	n.	Très faible		n.	
Strigiformes	Hibou des marais	Asio flammeus	Très faible	-	Très faible	n.	n.	Très faible		n.	
	Petit-duc scops	Otus scops	Fort	-	-	n.	n.	Modéré		Très faible	

La mise en œuvre des quatre mesures de réduction évoquées ci-dessus vise à assurer un impact résiduel le plus faible possible. Ces mesures peuvent être considérées comme efficaces sur la base des retours scientifiques connus à ce jour.

La mesure d'arrêt nocturne des éoliennes réduira également la mortalité pour les migrateurs nocturnes : on pourra en effet considérer que cette mesure, qui cible particulièrement les Chiroptères, sera aussi profitable aux oiseaux migrant de nuit et aux rapaces nocturnes (chasse ou transit à proximité des machines).

#### En phase d'exploitation, suite à l'application des mesures ERC, les impacts résiduels sur l'avifaune sont considérés comme négligeables à faibles.

Considérant que le risque de mortalité par collision / barotraumatisme reste théorique, il conviendra d'assurer un suivi de l'activité des espèces hivernantes, migratrices et nicheuses (Mesure A5), complété par un suivi de mortalité (Mesure S3). Si la mortalité enregistrée est significative, des mesures correctrices (de réduction ou de compensation) devront être engagées pour y remédier.

Pour rappel, il n'existe pas de seuils réglementaires de mortalité, qui impliquent de mettre en œuvre des mesures correctives. Même si une faible mortalité est enregistrée sur un parc en nombre de cadavres, il faudra apprécier son estimation suivant les formules, la rattacher à une période ou des paramètres, intégrant la notion d'effets cumulés avec les parcs environnants, etc.

Mesure A5 : Suivi complet de l'activité de l'avifaune.

Mesure S3 : Suivi de mortalité avifaune / Chiroptères.



#### XXII. 2. b. Chiroptères et faune terrestre

A l'instar de l'avifaune, l'impact résiduel impliquant les Chiroptères et la faune terrestre a été apprécié taxon par taxon, lorsque l'application de ou des mesure(s) ERC s'avérait nécessaire.

Tableau 137 : Impacts résiduels en phase d'exploitation sur les Chiroptères

Tableau 137 : Impacts résiduels en phase d'exploitation sur les Chiroptères											
Espèces	Enjeu fonctionnel discriminant*	Impact brut lié au risque de collision / barotraumatisme (sans prise en compte de la distance aux lisières)		parotraumatisme avec prise en compte aux lisières (> 100 m)	Mesures d'évitement et de réduction	Impacts résiduels en phase d'exploitation	Mesures de suivi				
			Distance < 200 m (E1, E2 et E7)	Distance > 200 m (autres éoliennes)							
Minioptère de Schreibers	Très faible	Faible	Très faible	Très faible à négligeable		n.					
Grand Rhinolophe	Très fort	Modéré	Très faible	Très faible à négligeable	Mesure E1 :	n.					
Petit Rhinolophe	Fort	Modéré	Très faible	Très faible à négligeable		n.					
Pipistrelle commune	Fort	Très fort	Modéré	Faible		n.					
Pipistrelle de Kuhl	Fort	Très fort	Modéré	Faible	Implantation des éoliennes	n.					
Pipistrelle pygmée	Très faible	Modéré	Très faible	Très faible	en-dehors des secteurs les plus sensibles pour la biodiversité	n.					
Sérotine commune	Fort	Fort	Faible	Très faible		n.					
Noctule commune	Fort	Très fort	Modéré	Faible	Mesure R1 : Choix du gabarit des	n.	Mesure S3 :				
Noctule de Leisler	Modéré	Fort	Faible	Faible	éoliennes  Mesures R2 & R3 : Maintien d'habitats peu favorables à la faune endessous des éoliennes et limitation de l'éclairage nocturne des éoliennes  Mesure R5 : Programmation d'un protocole d'arrêt des éoliennes la nuit	n.	Suivi de mortalité avifaune / Chiroptères				
Grand Murin	Modéré	Modéré	Faible	Très faible		n.	Mesure S4 : Suivi d'activité des Chiroptères en nacelle				
Murin d'Alcathoe	Modéré	Faible	Très faible	Très faible à négligeable		n.					
Murin à oreilles échancrées	Faible	Faible	Très faible	Très faible à négligeable		n.					
Murin de Natterer	Fort	Modéré	Très faible	Très faible		n.					
Murin de Daubenton	Modéré	Faible	Très faible	Très faible à négligeable		n.					
Murin à moustaches	Fort	Modéré	Très faible	Très faible		n.					
Murin de Bechstein	Faible	Faible	Très faible	Très faible à négligeable		n.					
Oreillard gris	Fort	Modéré	Très faible	Très faible		n.					
Oreillard roux	Très faible	Très faible	Très faible à négligeable	Négligeable		n.					
Barbastelle d'Europe	Fort	Modéré	Très faible	Très faible		n.					